



Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2004-2005

Séance plénière du vendredi 8 juillet 2005

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Communications</i>	
<i>Proposition de modification du Règlement</i>	3
<i>Questions écrites</i>	3
<i>Notifications</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	3
<i>Question d'actualité</i>	
▪ <i>Horaires d'été des piscines bruxelloises, de M. André du Bus de Warnaffe</i>	
<i>à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement</i>	3
<i>(Orateurs: M. André du Bus de Warnaffe et Mme Françoise Dupuis, ministre)</i>	
<i>Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005</i>	
<i>Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005</i>	
<i>Discussion générale conjointe</i>	4
<i>(Orateurs: MM. André du Bus de Warnaffe, Didier Gosuin, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Dominique Braeckman et Evelyne Huytebroeck, ministre)</i>	

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005

Examen des articles et des tableaux..... 11

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005

Examen des articles et des tableaux..... 12

Projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe et l'Acte final faits à Rome, le 29 octobre 2004

Discussion générale..... 13

Examen des articles 22

(Orateurs: Mmes Véronique Jamouille, Nathalie Gilson, Caroline Persoons, Anne-Sylvie Mouzon, Dominique Braeckman, MM. Denis Grimberghs, Daniel Féret, Josy Dubié, Mme Jacqueline Rousseaux, M. Alain Daems et Mme Françoise Dupuis, ministre)

Hommage aux victimes des attentats terroristes de Londres..... 23

Votes nominatifs

sur le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 23

sur le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 23

sur le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe et à l'Acte final faits à Rome, le 29 octobre 2004 24

Vœux de vacances et clôture..... 24

Annexes 25

Présidence de M. Christos Doukeridis, président

La séance plénière est ouverte à 14h04.

MM. Stéphane de Lobkowicz et Serge de Patoul prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal des séances plénières du 24 juin 2005 est déposé sur le Bureau)

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le Président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Eric André, pour raisons de santé;
- M. Francis Delpérée, pour raisons personnelles;
- M. Willem Draps, en mission à l'étranger;
- M. Paul Galand, retenu par d'autres devoirs;
- Mme Isabelle Molenberg;
- Mme Olivia P'tito, en mission à l'étranger;
- M. François Roelants du Vivier.

COMMUNICATIONS

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

M. le Président.- Mmes Caroline Persoons, Françoise Schepmans et M. Bernard Clerfayt ont déposé une proposition de modification du Règlement y insérant un article 10bis relatif à la destitution du président.

Elle vous sera distribuée et sera examinée par la commission ad hoc.

QUESTIONS ÉCRITES

M. le Président.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par:

- Mme Caroline Persoons et M. Didier Gosuin à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre;
- Mme Caroline Persoons à M. Benoît Cerexhe, président du gouvernement, ministre;
- M. Jacques Simonet à Mme Françoise Dupuis, ministre.

NOTIFICATIONS

M. le Président.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour d'arbitrage ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

ORDRE DU JOUR

M. le Président.- Au cours de sa réunion du 1^{er} juillet 2005, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce 8 juillet.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

QUESTION D'ACTUALITÉ

M. le Président.- L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. André du Bus de Warnaffe.

HORAIRES D'ÉTÉ DES PISCINES BRUXELLOISES

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME FRANÇOISE DUPUIS,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Madame la Ministre, la presse a relayé une décision fort heureuse de plusieurs ministres régionaux portant sur la possibilité d'ouvrir les piscines jusqu'à 22 heures durant l'été. Cette intention rencontre le souhait de nombreux nageurs et sportifs bruxellois. Parmi l'ensemble des piscines publiques, il en est une qui relève directement de la Commission communautaire française, celle du CERIA (Centre d'enseignement et de recherche des industries alimentaires).

Je voulais savoir si vous aviez également souscrit à ce vœu et si un budget avait été affecté au financement de l'ouverture de cette piscine jusqu'à 22 heures. De même, une campagne d'information a-t-elle été lancée dans le quartier anderlechtois concerné par cette piscine?

M. le Président.- La parole est à Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement.- Il est peut-être prématuré de dire qu'une décision a été prise. Nous avons mis en place un groupe de travail auquel j'ai demandé expressément de pouvoir être associée en tant que pouvoir organisateur, à l'instar d'une commune. Toutefois, ce groupe ne s'est pas encore réuni.

Je considère que notre pouvoir organisateur se situe, pour les besoins décisionnels, au même niveau que les communes. Il serait utile de pouvoir ouvrir les piscines plus tard mais nous devrions recevoir une compensation financière pour le faire, à l'instar des communes.

Il s'agit d'une réglementation générale. Nous verrons donc ce qu'il en est. Rien n'est impossible. Nous avons, en tous cas, enregistré l'intérêt des uns et des autres mais la Commission communautaire française ne peut jouer cavalier seul car la situation est très difficile. Nous touchons là un grand débat qui devra encore avoir lieu. Les décisions seront probablement prises d'ici l'été prochain.

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Si je comprends bien, la décision est liée aux réactions de l'ensemble des communes visées par cette mesure.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement.- La décision consiste à mettre en place un groupe de travail pour évaluer les implications de ce souhait. Il s'agit d'un souhait commun mais ayant des implications budgétaires. Il faut se rendre compte que nous ne pouvons pas imposer ce souhait aux communes, ni à la Commission communautaire française. Il y a là un champ entier de technicité qui doit d'abord être défriché.

- L'incident est clos.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005

Discussion générale conjointe

M. le Président.- L'ordre du jour appelle la discussion générale sur le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [5-III A (2004-2005) n° 1 et 2] et sur le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [5-III B (2004-2005) n° 1 et 2].

A l'instar de ce qui s'est fait en commission, je vous propose de tenir une discussion générale conjointe.

Etes-vous d'accord? (*Assentiment*)

La discussion générale conjointe est ouverte.

MM. Alain Zenner et André du Bus de Warnaffe sont les rapporteurs.

La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- C'est un exercice succinct auquel je me livre, au nom également de mon collègue Alain Zenner, corapporteur des travaux de la commission, qui a procédé à l'examen des projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française.

D'entrée de jeu, Mme Huytebroeck, ministre en charge du Budget, a bien précisé qu'il s'agissait d'un ajustement technique, c'est-à-dire d'un exercice limité à ajuster une série de crédits à propos desquels subsistent quelques problèmes techniques, pour autant que ces ajustements soient intégralement compensés. Les recettes n'étaient en rien visées par ces ajustements, seules les dépenses ont subi quelques modifications.

Parmi les principales modifications, on retiendra que les dotations au service à gestion séparée "SGS Bâtiments" ont bénéficié de quelques ajustements liés à la structure originelle de ces crédits, rendant impossible le versement des différentes dotations. Toujours à l'intérieur du budget du SGS Bâtiments, un transfert a été opéré afin de permettre la mise en place d'un échangeur à chaleur dans le complexe sportif d'Anderlecht. Ensuite, quelques corrections techniques ont été apportées au

programme de Cohésion sociale et à la division Tourisme en raison du report du projet "Centre d'interprétation Art nouveau". Globalement, a précisé la ministre, les soldes budgétaires restent donc identiques à ceux de l'initial 2005.

Nous avons ensuite eu droit à l'exposé du rapport de la Cour des comptes, tel qu'il a été adopté le 17 juin 2005 par la Chambre française, ce qui a valu une série de questions de nos collègues Anne-Sylvie Mouzon et Didier Gosuin. Mme Mouzon s'étonnait de la suppression de l'article "Soutien aux maisons locales de la culture", qui se retrouvait ailleurs doté d'un autre code économique. Pourquoi n'avoir pas changé le code tout simplement? Ce à quoi la Cour a répondu que, dans le cas visé, l'inscription d'une nouvelle allocation de base était obligatoire.

M. Gosuin a largement exposé son inquiétude à propos de la situation de la trésorerie et de son éventuelle vérification par la Cour des comptes. Ce à quoi la Cour a répondu qu'il n'était pas utile qu'elle donne une situation de trésorerie en cours d'année en raison de l'arythmie de l'encaissement des recettes. Cette analyse ne fut pas partagée par M. Gosuin.

La Cour constatait également une réduction importante de la trésorerie due principalement au préfinancement du Fonds social européen (FSE) et au report de paiements d'ordonnances particulièrement important de l'année 2003 sur l'année 2004 - ce qui se soldait par des dépenses supplémentaires de l'ordre de 5 millions d'€.

Il a également été question du taux de sous-utilisation des crédits et du pour cent inscrit par le gouvernement, opération qui a été jugée prudente par la Cour.

La discussion générale a été entamée par Mme Mouzon qui a souhaité entendre le gouvernement quant aux critiques formulées par la Cour. Elle a posé également une série de questions sur les manquements: absence de correction des transferts de l'Etat fédéral, absence de corrections sur la surestimation des recettes propres, absence de traduction budgétaire d'engagements pris récemment. Ulérieurement, et division par division - je ne reprendrai pas le détail de ce qui est écrit dans le rapport - elle a souhaité savoir ce qui a justifié des augmentations importantes des crédits d'engagement et surtout comment, à l'avenir, la Commission communautaire française pourra faire face aux dépenses qui auront déjà été engagées.

M. Gosuin a souligné le caractère grave que revêt la situation financière de la Commission communautaire française alors que cet ajustement était présenté, selon lui, comme si tout allait bien. C'est à propos des recettes qu'ont porté alors ses principales questions: la situation justifiait-elle une absence d'ajustement précisément du côté des recettes?

Et qu'en est-il de l'état de recouvrement des recettes propres, de l'état de la trésorerie, de l'état d'exécution de l'accord de coopération avec la Région wallonne relatif aux personnes handicapées et du taux d'exécution, article par article, au 31 mai 2005? Il constate également l'augmentation des crédits d'engagement pour les services à gestion séparée.

M. du Bus de Warnaffe, quant à lui, a reformulé une série de remarques sur le mode de gestion de la trésorerie et sur la nécessité de renégocier l'emprunt de soudure avec un autre organisme financier. Il avait, déjà, en son temps, évoqué la Banque européenne d'investissement (BEI). Il s'est étonné entre autres de l'absence de traduction budgétaire d'engagements pris récemment par le gouvernement.

M. Zenner s'est étonné de la situation des comptes et, plus précisément, du fait qu'à ce jour aucun compte n'ait été remis à la Cour des comptes.

Mme la ministre a répondu sur l'ensemble de ces points, donnant à plusieurs reprises, sur les aspects plus techniques, la parole à son chef de cabinet, M. Petit. Elle s'est déclarée pessimiste sur la situation financière de la Commission communautaire française. En cela, son opinion n'a pas changé. L'héritage est lourd, la trésorerie n'est pas brillante et les pistes de financement ne sont guère faciles à trouver.

Elle constate que les recettes propres sont surestimées depuis cinq ans. Et elle rejoint également les réponses formulées par la Cour des comptes sur le caractère non significatif des chiffres de la trésorerie à cette époque de l'année.

Pour ce qui est de l'augmentation des crédits d'engagement dans différentes divisions, point qui avait soulevé de multiples questions, il a été précisé que cette augmentation n'est en rien liée à une augmentation de l'encours sur les travaux. Pour modifier celui-ci, il eût fallu modifier les crédits d'engagement au sein même du budget de chaque service à gestion séparée ce qui n'est pas le cas. Il s'agit bien ici d'aligner les crédits d'engagement avec les moyens de paiement, de sorte qu'une dotation, qui n'est pas en soi un crédit dissocié, devienne à terme un crédit structurellement non dissocié.

Cette clarification a fait dire au président de la commission, M. Doulkeridis, que les membres de la commission pouvaient être rassurés quant au fait que la modification ainsi réalisée n'aurait aucune conséquence sur les crédits d'ordonnement du budget 2006.

M. Gosuin a souhaité davantage d'explications à propos des montants figurant au tableau du "SGS Bâtiments". Il a constaté que ce service jouit de plus de 400.000 € d'engagements supplémentaires.

A propos du secteur de la cohésion sociale et des accords du non-marchand, Mme la ministre a rappelé que ce secteur était toujours intégré dans les accords, au sujet desquels un cadastre était actuellement effectué. Notre Parlement a appris depuis lors les résultats de ce cadastre.

A propos de l'absence des comptes, on retiendra la volonté des Mme la ministre de mettre rapidement de l'ordre dans ce dossier.

Mme Persoons a regretté ne pas disposer du détail du budget du Service bruxellois francophone des personnes handicapées et M. Gosuin a insisté sur le manque d'information relatif aux multiples trésoreries des différentes institutions de la Commission communautaire française et sur l'absence de gestion globale de ces trésoreries. Il a constaté, du fait de l'intensité des questions et du contenu du rapport de la Cour des comptes, que ce qui relevait d'un simple ajustement technique était en fait bien plus que cela.

Cette situation est induite par la situation structurellement préoccupante de la Commission communautaire française. Il rappelle qu'un refinancement institutionnel eût été possible lors de la négociation de la nouvelle majorité. Ce qui n'a pas été le cas. Ce déficit d'appréhension de la réalité budgétaire de la Commission communautaire française ne permet dès lors pas au MR de donner sa caution à un ajustement technique qui n'en est pas un.

Mme la ministre a constaté reconnaître le même refrain dans la bouche du MR depuis quelques mois. Ce qui ne l'a pas empêché de saluer les accents de vérité dans la défense du non-marchand.

Elle s'est engagée à fournir les informations complémentaires demandées.

Ce sur quoi la commission a procédé à l'adoption des projets de décret et de règlement par 8 voix pour et 4 voix contre.

(Applaudissements)

M. le Président. - Le rapport a été fait au nom de MM. Zenner et du Bus de Warnaffe.

La parole est à M. Didier Gosuin.

M. Didier Gosuin (MR). - Le 12 mai dernier, le Gouvernement francophone bruxellois a donc décidé d'opérer un "simple ajustement technique" qui consiste principalement à modifier les crédits d'engagements correspondant aux dotations au service à gestion séparée "SGS Bâtiments". Bigre! S'il ne s'agissait de choses importantes, puisque beaucoup d'emplois et de services se cachent directement derrière les moyens financiers de la Commission communautaire française, j'ironiserais en saluant votre "audace", Madame la Ministre. En effet, à l'heure où l'on assiste à un emballement des dépenses de 9,5 millions d'€ par rapport à la norme du Conseil supérieur des finances, où l'exercice 2004 se clôture par un solde négatif de plus de 11 millions d'€ (au lieu de 2,3 millions d'€ en 2003) et où la trésorerie a fondu de 15 millions d'€, il me semble anormal de se contenter d'un "simple ajustement technique". Je pourrais encore un peu noircir le tableau en parlant du trou de trésorerie de 24 millions d'€ constaté en septembre ou du manque d'enthousiasme flagrant de la Commission communautaire française pour recouvrer un certain nombre de recettes, notamment vis-à-vis de la Région wallonne concernant la politique des personnes handicapées. Ce choix de se contenter d'un ajustement technique génère, au sein de mon groupe, une réaction qui se résume en un mot: "déception".

Déception d'autant plus grande que les moyens manquent pour faire face aux attentes légitimes du secteur du non-marchand qui, décidément, n'est pas la préoccupation des progressistes de l'Olivier. Ah! Qu'il est béni le temps où mon oreille était bercée par la mélodie si rassurante de la ministre du Budget qui, fraîchement nommée, se déclarait en commission "très attachée au principe de l'équilibre budgétaire". Les propos encourageants d'hier ont fait place à la réalité des chiffres qui, lorsqu'on parle budget, sont des faits: emballement du déficit, assèchement de la trésorerie, non-recouvrement des recettes, refus de dialogue avec le secteur du non-marchand... Cela fait beaucoup de sombres nuages dans le ciel de la majorité. Et, tous les botanistes le savent, l'Olivier ne vit pas bien à l'ombre.

Bien sûr, l'on est rassuré de savoir que les membres du gouvernement s'entendent à présent comme larrons en foire, que l'ambiance est excellente et que l'on s'amuse bien. Je sais que cette image de cohérence a le don d'attirer les micros et les lumières des caméras. Mais à la cohérence de l'image s'opposent aujourd'hui les chiffres. Naturellement, les chiffres, c'est moins "sexy"! Mais que voulez-vous, ils restent le nerf de la guerre et l'essence des politiques que l'on désire mener.

Je reviens sur une déclaration de Mme la ministre: "Il nous faudra encore à l'avenir trouver des pistes de réduction de ce déficit structurel, singulièrement dans une amélioration des recettes institutionnelles". Voilà des propos que nous aimerions voir suivis d'actes. Car enfin, tout le monde sait aujourd'hui dans cette assemblée que l'on n'échappera pas à une nouvelle discussion intersectorielle avec les syndicats.

Mme Dupuis et M. Picqué vont-ils tuer un secteur du non-marchand principalement actif dans les politiques sociales et de

santé qui leur sont si chères? Les écolos et le cdH vont-ils soudainement laisser tomber les 10.000 travailleurs du secteur du non-marchand bruxellois alors que, hier à cette tribune, ils n'avaient pas de mots assez durs pour critiquer un accord 2000-2006 qui a tout de même permis d'y injecter une centaine de millions? Personnellement, je n'y crois pas. Et chacun d'entre nous sait bien que l'argent destiné à financer l'accord 2006-2010 ne peut venir que de la Région.

Pour ma part, je ne défends pas la position de Charles Picqué lorsqu'il laisse entendre qu'obtenir des moyens de la Région implique de passer sous les fourches caudines des Flamands et de s'exposer à un nouveau chantage institutionnel.

Naturellement, il aurait été beaucoup plus sain de négocier cela lors de la confection des gouvernements. C'est, je l'ai dit, le péché originel de cette majorité. Mais je ne vais pas pleurer sur les occasions manquées. Aujourd'hui, une seule condition permet aux francophones d'obtenir des moyens à la Région pour le secteur du non-marchand sans marchandage sordide: une gestion saine et rigoureuse des finances francophones. Et c'est précisément là que le bât blesse. Comment la Région peut-elle donner des moyens supplémentaires à la Commission communautaire française si les francophones ne sont pas capables de gérer correctement leur budget et laissent dérapier les finances? Il y a donc urgence. J'exhorte la ministre du Budget à rétablir la situation pour, d'une part, pouvoir se présenter sereinement à la table des négociations avec la Région et, d'autre part, pour ne pas obérer les marges prévues dès 2008 à la suite du refinancement de la Communauté française.

C'est donc à votre majorité de prendre ses responsabilités, ce qu'elle refuse de faire aujourd'hui, bottant en touche le débat budgétaire par un vulgaire ajustement technique. Excusez-moi, au sens propre du terme, car le mot "vulgaire" est insultant pour le secteur du non-marchand, qui n'a jamais été aussi mal considéré. Pourtant, les mesures à prendre sont connues: centralisation des trésoreries, meilleur suivi des dépenses et - pourquoi pas? - comme l'a dit M. du Bus de Warnaffe, une renégociation avec la Banque européenne d'investissement pour un emprunt. Pourquoi pas encore, comme en Région wallonne et en Communauté française, une réduction de 10% des frais de fonctionnement des cabinets ministériels et de notre Parlement francophone bruxellois? C'est au prix de ces mesures internes que les Bruxellois francophones pourront, sans crainte, trouver de nouvelles recettes institutionnelles pour le secteur du non-marchand. Je pense, à l'instar de Jean-Jacques Rousseau, que "l'argent qu'on possède est l'instrument de la liberté; celui qu'on pourchasse est celui de la servitude". En d'autres termes, la priorité absolue de ce gouvernement et de sa ministre du Budget est de serrer la vis et de contrôler le dérapage budgétaire.

Pour vous encourager, je vous rappellerai que, sous la précédente législature tellement contre nature, la dotation de la Commission communautaire française en provenance de la Région est passée de 81,8 à 122,7 millions d'€ récurrents, soit un peu plus de 50% d'augmentation en quatre ans, sans aucune négociation de type institutionnel. Je ne peux me résoudre à croire qu'une majorité rassemblée sous la bannière du progressisme n'arrive pas à faire aussi bien.

Vous l'aurez donc compris, mon groupe ne votera naturellement pas cet ajustement technique, qui est le signe d'un manque de volonté politique de l'Olivier pour gérer sainement notre institution.

Je me permettrai aussi, durant quelques minutes, d'analyser les documents qu'on nous avait promis de joindre au rapport, et que nous venons de recevoir. Ils visent à décrire la situation du budget et l'état des trésoreries. Peut-être, dans la réplique, me

permettrai-je de poser à nouveau des questions par rapport à ces documents que je reçois en dernière minute et que j'aurais souhaité recevoir au moment de l'adoption du rapport.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Madame la Ministre, Chers Collègues, ce premier ajustement du budget de la Commission communautaire française n'a rien de très passionnant, il faut bien le dire. Nous sommes en face d'un ajustement technique qui se limite, comme son nom l'indique, à corriger des chiffres au vu de la pratique. C'est pourquoi le groupe PS approuvera ce premier ajustement du budget 2005, non sans regretter qu'il ne traduise pas les engagements pris ou prévus par la Commission communautaire française. Je me réfère évidemment à l'application de l'accord du non-marchand au secteur de la cohésion sociale.

Le groupe PS comprend les difficultés auxquelles le gouvernement doit faire face, vu son cadre budgétaire et le manque de moyens dont il dispose. Néanmoins, cette question, qui a déjà été longuement débattue, devra l'être davantage et sera repoussée lors du prochain ajustement. Nous rappelons que, pour nous, c'est absolument prioritaire.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - L'exercice budgétaire qui nous est proposé aujourd'hui porte le doux nom d'ajustement purement technique. Une appellation qui, en jargon politique, signifie donc "On se calme, point d'enjeu, donc point de débat". On s'est rendu compte, à la lecture du rapport de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, que certains commissaires ont réussi, avec une certaine aisance il est vrai, à transgresser cette consigne tacite pour relever quelques voiles pudiques de la marmite budgétaire cocofienne.

Relativement nouveau venu dans le sérail francophone bruxellois, je reconnais ne pas manier avec autant de dextérité que mes collègues les arcanes financières de cette institution. C'est donc d'un nouvel oeil que je m'évertue depuis un certain temps à comprendre la structure budgétaire de la Commission communautaire française, que je m'emploie à retisser les liens de sa logique institutionnelle, de telle sorte que l'on puisse, à un moment que j'espère pas trop lointain, déboucher sur un exercice davantage créatif et positif, pour les finances de la Commission communautaire française bien sûr mais aussi et surtout pour les multiples associations qui en dépendent, et donc au bénéfice des Bruxellois.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été développé en commission, par exemple sur notre étonnement de ne pas voir transcrits - cela a été rappelé par Mme Mouzon - en volonté sonnante et trébuchante les engagements pris voici quelques mois, ici même au sein de notre Parlement, à propos notamment du décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille. Soit, nous mettons cela sur le compte d'un léger raté à l'allumage. Je m'arrêterai donc là en ce qui concerne précisément l'ajustement budgétaire, même si je ne me sens pas frappé d'une amnésie soudaine à propos des promesses qui ont été tenues. Car la véritable question, Chers Collègues, au-delà de l'ajustement budgétaire, n'en déplaît à certains, est la suivante: "Peut-on continuer à déplorer les faibles ressources de la Commission communautaire française et l'impossibilité de celle-ci à honorer

ses engagements, sans mener un débat de fond sur la question?"
Un petit rappel historique s'impose ...

J'ouvre le premier chapitre du tome financier et budgétaire de notre institution. Ce premier chapitre est celui des transferts de compétences. On connaît la règle: ces transferts sont financés par une dotation à concurrence de 80% des coûts liés aux compétences transférées. Le solde, soit 20%, correspond à un droit de tirage auprès de la Région. C'était en 1993, lors de la Saint-Quentin. Mais las, l'histoire serait trop belle s'il n'y avait eu cette succession d'amputations en 2000 et 2003, des amputations plus ou moins mal compensées par des droits de tirage auprès de la Région. Je n'entre pas dans le détail mais on retiendra également que le transfert des compétences de l'enseignement provincial en 1995 connaît le même système de droit de tirage régional.

Le second chapitre qui vient alourdir significativement le budget de la Commission communautaire française concerne les nouvelles compétences pour la Commission communautaire française au fil des années sans qu'un financement spécifique soit assuré. Il s'agit notamment du passage en 1995 des subventions aux communes en vue de la promotion de l'intégration sociale des immigrés. Un montant de plus de 4 millions d'€ au budget 2005. Je citerai également en 1996 le passage du petit écran de Télé-Bruxelles à l'ère "cocofienne": une fenêtre bruxelloise au coût net de près de 2 millions d'€. Ou encore le transfert des centres d'accueil pour adultes et des maisons maternelles vers la Commission communautaire française. Fait aggravant, ces dépenses ne sont pas stables. Les centres d'accueil représentaient par exemple un coût de 2,7 millions d'€ en 1998 pour s'élever à 7,2 millions d'€ aujourd'hui.

Le troisième chapitre est celui de toutes les espérances mais aussi de toutes les questions. Il s'ouvre en 2002. M. Gosuin y a fait rapidement allusion et répond au nom charmant d'"accords du Lombard". Il se décline en un droit de tirage régional supplémentaire de 27 millions d'€, et en une dotation spéciale du fédéral de 19,8 millions d'€. Cette dotation est liée à l'indice des prix à la consommation et à la croissance réelle du revenu national brut, ce qui a donné en 2004 un montant de 21,2 millions d'€. La somme de cette nouvelle dotation du fédéral et du droit de tirage donne un montant qui s'élève à 48,2 millions d'€.

Nous reconnaitrons tous que les bijoux de la mariée ont brillé d'un lustre méconnu jusqu'alors.

Voilà pour le premier tome de l'histoire budgétaire de la Commission communautaire française. Tome que l'on pourrait affubler de l'appellation "Saignées et Oxygène, pièce en trois actes". Pièce qui s'est clôturée en 2002, avec le Lombard, sur un *happy end*. La Commission communautaire française s'est donc parée de ses plus beaux atours et était sensée pouvoir faire face aux nouveaux défis qui se présentent. Ces défis ont principalement pris pour nom : les accords du non-marchand. Une partition qui a été jouée en mode majeur dans un premier temps - dame, l'argent coulait à flot! - et qui aujourd'hui saigne à blanc notre institution. Mais elle n'est pas la seule responsable. Il y eut des dépenses de prestige sur lesquelles on s'interroge encore quant à la pertinence, telle la construction du CIVA, le Centre International pour la Ville, l'Architecture et le paysage. Une dépense réellement mégalomane. Il y eut le financement de la RTBF dans le cadre du Plan Magellan et la prise en charge des services Espaces-Rencontre auparavant subventionnés par le fédéral.

Tout ceci sans parler des besoins importants de divers secteurs, dont celui de la personne handicapée. Ce secteur a bénéficié d'un décret qu'il conviendra également d'évaluer avec les acteurs concernés. En mettant, entre autres, en perspectives les

problèmes que connaissent aujourd'hui les entreprises de travail adapté (ETA) et les centres de jour pour faire face aux demandes de plus en plus importantes des personnes lourdement handicapées.

Reconnaissons qu'ouvrir le chapitre des besoins nouveaux est un exercice qui n'est pas sans risques, tant il est vrai que la hauteur de ces besoins est incommensurable.

A titre d'exemple, en prenant le travail que mène actuellement la commission de la Santé dans le cadre de l'évaluation des décrets "santé mentale et toxicomanies", force est de constater que tous les acteurs de terrain, qui viennent s'exprimer et témoigner de leur réalité quotidienne, clôturent leurs propos par l'antienne des problèmes financiers. Alors que nous restons, nous parlementaires, admiratifs devant la qualité du travail mené par ces multiples associations, soyons conscients du fait que leur donner un podium, un micro et une écoute ne constitue pas en soi une réponse suffisante aux problèmes qui sont les leurs. Il faudra trouver des solutions financières! C'est de notre responsabilité. Il en va de notre crédibilité.

C'est dans cette perspective que nous rejoignons les préoccupations débattues en commission du budget. Et qu'il faut dès lors se poser deux questions essentielles pour sortir la Commission communautaire française définitivement de son impasse budgétaire:

- la Commission communautaire française gère-t-elle son budget de manière optimale?
- la Région ne doit-elle pas prendre sa part de responsabilités?

Poser la question, c'est y répondre...

La Commission communautaire française d'abord.

Nous devons d'abord être très attentifs aux questions de gestion de la trésorerie, et des trésoreries, à la tenue et à la remise des comptes. Il serait intéressant également d'être fort attentif à l'utilisation par les OIP (organismes d'intérêt public) des dotations octroyées. Par exemple, où Bruxelles Formation a-t-il trouvé l'argent pour son nouveau bâtiment? Qu'en est-il des services à gestion séparée du patrimoine et de la personne handicapée? Nous disposons de peu d'information à ce propos.

Ne peut-on pas également s'interroger sérieusement sur les dépenses de prestige dont j'ai déjà parlé et se demander si elles correspondent aux missions premières de la Commission communautaire française qui ont trait à l'aide aux personnes? Est-il interdit de repenser l'avenir du financement du CIVA et du plan Magellan dans une autre perspective que celle de la Commission communautaire française? Ne pourrait-on pas également mieux contrôler certaines dépenses de fonctionnement au sein de nos institutions?

Question plus importante encore. S'il est vrai que les transferts de compétences ne se sont pas toujours faits avec compensation financière, nous ne pouvons nier la manne financière excessivement importante des accords du Lombard. Où est donc passé tout cet argent? A-t-on mené une politique de gestion rigoureuse, entre la cigale et la fourmi? J'invite instamment le gouvernement à faire une analyse détaillée année après année, et avec une projection sur 10 ans au moins, des pertes et profits de la Commission communautaire française. Sans oublier de mentionner les politiques qui ont nécessité et nécessiteront demain un apport financier important. Il faut arrêter de naviguer à vue et se mettre en perspective sur le long terme.

Passons, à présent, au volet régional. Les accords du non-marchand ont été signés par la Région. Il semble normal que celle-ci assume ses engagements pour mettre un terme à un dossier dont l'issue ne passera que par un financement. Il n'y a pas d'alternative. D'autre part, maintenant que la Communauté française semble sortie du marasme financier, la Région pourrait se tourner à nouveau vers la Commission communautaire française. Pourquoi la Région? La Région et la Commission communautaire française mènent leurs actions sur le même territoire au service des mêmes personnes, les Bruxellois. L'une a une marge d'action en termes de recettes, l'autre dépend totalement d'autres institutions. L'une a des marges de manoeuvre en termes de politiques à mener, l'autre travaille dans un carcan étiqué. Restons donc entre nous, sans grand déballage institutionnel.

A l'instar de la Commission communautaire française, la Région doit également se poser les bonnes questions de gestion financière. Pour ne pas empiéter sur le débat budgétaire à la Région, je ne citerai que la nécessité d'une gestion et d'un contrôle efficace de la vingtaine d'organismes d'intérêt public, pararégionaux ou a.s.b.l. d'intérêt régional.

Je terminerai en disant que c'est maintenant que nous devons répondre à ces questions et que c'est dès 2006 que la Commission communautaire française doit retrouver un ballon d'oxygène, au profit de tous les Bruxellois.

C'est fort de cette vigilance, qu'il souhaite largement partagée, que le groupe cdH votera bien sûr cet ajustement budgétaire.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo). - Technique? Pas technique? Telle est la question qui se pose quand on entend les interventions d'aujourd'hui et quand on lit l'ajustement budgétaire qui nous est soumis.

Technique, d'une part, parce qu'il s'agit d'ajuster des crédits pour lesquels des problèmes existaient et pour lesquels une compensation intégrale est effectuée tel le passage de crédits dissociés en crédits non dissociés pour le service à gestion séparée « Bâtiments ».

Pas technique, d'autre part, et donc à haute valeur politique dans le sens où derrière les aspects de pure technicité, on voit poindre la question lancinante du sous-financement de la Commission communautaire française, sous-financement qui ne provient pas de gabegie ou de mauvaise gestion actuelle mais bien d'une succession d'erreurs du passé que nous payons aujourd'hui.

Dans la saga intitulée "Les 2 sous de la Commission communautaire française" et qui comporte quelques épisodes tristement célèbres, je rappelle, entre autres, quelques épisodes intitulés "où Monsieur Hasquin a passé de l'argent de la Commission communautaire française au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale", "où on a vendu des bâtiments à des prix défiant toute concurrence", "où on a participé au Plan Magellan avec une rare générosité", "où on a donné trop tôt le renon au siège de notre administration et puis on l'a donné trop tard", "où on n'a pas bien calculé les accords du non-marchand", ...

Par rapport à cet épisode, lors de la dernière séance, il y a quinze jours, on a avancé dans la connaissance de l'impact financier des accords du non-marchand à savoir le tout gros poste du coût du passage à la 305.1 qui revient à la coquette somme de plus de 90,9 millions d'€ pour la période de 2001 à 2005 (et de 102,6 millions d'€ si on intègre le coût de la formation et celui de

l'embauche compensatoire). Pour la suite, à partir de 2006 ce coût s'élève à 33,2 millions d'€ précisément en intégrant l'augmentation barémique, la formation et l'embauche compensatoire.

J'ai eu l'occasion de soumettre quelques pistes lors de la séance précédente. Je sais qu'il n'y a pas de piste facile ou évidente et je ne voudrais pas dire "Il n'y a qu'à..." mais il faut s'atteler à chercher tout ce qui est possible.

Je voudrais revenir sur la question du refinancement, ou d'une contribution au refinancement, de la Commission communautaire française par la Région de Bruxelles-Capitale puisque l'accord fut signé avec cette dernière qui s'engageait à prendre à son compte le coût de l'accord que l'on connaît maintenant. Lors de la dernière séance, nous avons un peu oublié les montants versés par la Région à savoir plus de 5 millions d'€ en 2001, 10 millions d'€ en 2002, 15 millions d'€ en 2003, presque 20 millions d'€ en 2004 et, en 2005, 24,626 millions d'€. Bref, un déficit total cumulé de 25 millions d'€, sur les cinq années, à charge des deniers de la Commission communautaire française déjà mal en point. Si on pouvait récupérer ces sommes et percevoir notre dû par rapport aux 33 millions d'€ par an qu'il faudra verser pour les accords du non-marchand dès 2006, alors qu'on ne reçoit que 25 millions d'€, ce serait une bonne chose.

D'autant que, même dans ce cas, la question des ACS, des autres travailleurs PRC (programme de résorption du chômage) et des travailleurs engagés sur fonds propres ne serait pas réglée. Or, l'accord de majorité se fonde aussi sur le fait que le dispositif du non-marchand sera finalisé pour que tous les travailleurs concernés en profitent pleinement, quel que soit leur statut. Là - M. Cerexhe l'a dit la fois dernière - les besoins restants à couvrir ne sont pas encore connus puisque le cadastre fourni par l'ORBEm est incomplet, faute d'information complète des employeurs eux-mêmes. Ne faudrait-il pas rencontrer les fédérations d'employeurs afin de leur rappeler l'importance de cette information et sa nécessité de la communiquer?

Il y a encore en suspens quelques problèmes tels que le calcul des sursalaires, des prestations inconfortables, etc. Ces éléments doivent être rencontrés impérieusement puisque déclinés dans l'accord de majorité. Et cela, sans politique nouvelle. Or, nous savons aussi que les besoins évoluent de pair avec l'augmentation de la pauvreté dans notre région.

Recherchons au moins là où la Commission communautaire française n'a pas reçu assez, au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, même si ce n'est pas facile, ou bien là où elle a participé de façon peut-être trop généreuse, en faisant jouer la solidarité intrafrancophone à notre avantage.

Je plaide - depuis quelques années déjà - pour qu'on réobjective les modes et les montants du refinancement de la Communauté française. Pourquoi pas un Saint-Quentin bis? Nous sommes enfermés avec une clé de 23% qui ne me paraît pas très bien calibrée. Des contacts doivent être pris avec les collègues wallons pour la renégocier. Et pour la renégocier, les arguments ne manquent pas!

Au-delà de ces questions fondamentales, je souhaiterais reprendre quelques questions plus précises quant à l'ajustement budgétaire proprement dit.

En janvier dernier, en réponse à une de mes interpellations, M. Kir annonçait sa volonté de tenir compte de l'ancienneté élevée de certains services d'aide aux personnes lors des calculs des soldes dus pour 2004. Est-ce que cela n'aurait pas dû figurer dans notre ajustement budgétaire ou prévoit-on de les faire figurer

dans des ajustements budgétaires ultérieurs? Est-ce que M. Kir vous a donné des informations à ce sujet?

Où trouve-t-on les moyens nécessaires pour honorer les subventions aux organismes représentatifs de l'action sociale et de la famille? N'aurait-on pas dû ajuster? Cela dépend de la date d'entrée en vigueur mais il me semblait que c'était pour le mois de juillet.

Quand doit entrer en vigueur le décret relatif à l'octroi de subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de crèches et autres structures de la petite enfance? Si c'est dans le courant de l'année, n'aurait-il pas fallu un ajustement?

Quelles réponses avez-vous obtenues à la suite de vos contacts avec la Région wallonne concernant la question des compensations entre Commission communautaire française et Région wallonne, dans le cadre des compensations relatives à la libre circulation des personnes handicapées et concernant la question relative au transport scolaire des enfants handicapés. Ne serait-ce pas un des rôles du Comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé qui doit être en place, depuis plus de dix ans?

En sait-on davantage quant au remboursement du Fonds social européen de l'ordre de 3,4 millions d'€? Est-ce en lien avec l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour abriter Bruxelles Formation ou bien cela n'a-t-il rien à voir? Des éclaircissements à ce sujet pourraient être intéressants.

Je vous remercie pour les réponses que vous apporterez tant aux questions précises qu'aux questions générales et qui éclaireront davantage notre réflexion.

Par ailleurs, sans surprise, le groupe Ecolo votera le projet d'ajustement budgétaire.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La liste des orateurs étant épuisée, je donne la parole au gouvernement en lui donnant au préalable quelques minutes pour lui laisser le temps de préparer son intervention.

La séance est suspendue à 14h46.

La séance est reprise à 15h01.

M. le Président. - La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Budget. - D'un point de vue général et, comme le rapport l'a indiqué, beaucoup de questions techniques ont été posées aujourd'hui. J'ai répondu avec précision à plusieurs d'entre elles lors des séances de commission.

Comme je l'ai déjà dit et répété en commission il y a plusieurs mois, notre Commission communautaire française éprouve des difficultés réelles et a des besoins qui vont croissant.

Vous ne ferez jamais croire à personne, Monsieur Gosuin, qu'il s'agit là d'un fait nouveau. La différence apparue cette année est que, en ma qualité de ministre du Budget, je ne cache plus les réalités. Cependant, je refuse et continuerai à refuser que le gouvernement porte aujourd'hui le fardeau de tous les déficits. Vos prétendus accents de vérité et vos envolées lyriques en faveur du non-marchand ne trompent personne, Monsieur Gosuin.

Mme Braeckman et M. du Bus de Warnaffe ont cité les transferts de compétences qui, au cours des dernières années, n'ont pas été suivis de budgets suffisants. Je n'insisterai pas sur ce point.

Mais on oublie également les engagements qui ont été pris à la légère vis-à-vis de la RTBF et que nous assumons cette année. On passe sous silence la reprise de certaines infrastructures culturelles de la Communauté française auxquelles on n'a pas affecté les budgets correspondants. On évacue enfin la construction peu opportune de bâtiments tels que ceux du CIVA (Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage).

Personne ne peut croire aujourd'hui que le trou de la trésorerie n'a pas été habilement creusé depuis plusieurs années. Je reconnais volontiers que, eu égard aux besoins auxquels nous devons faire face, la gestion budgétaire de cette année n'a incité ni à l'optimisme ni à la créativité ni à l'enthousiasme. Néanmoins, de nouveaux projets ont été lancés et de nouvelles politiques ont été mises en oeuvre. Aucun secteur n'a eu à souffrir des problèmes budgétaires de la Commission communautaire française.

J'ai géré le budget en "bonne mère de famille". L'on n'a pas mesuré toutes les conséquences de décrets qui ont été pris et qui apparaissent aujourd'hui comme autant de chausse-trappes dont il nous faut sortir. Je pense par exemple au secteur des personnes handicapées.

En ce qui concerne le non-marchand, je refuse catégoriquement l'accusation selon laquelle nous ne serions pas à l'écoute du secteur. Enfin, les commissions consultatives ont trouvé dans ce gouvernement des interlocuteurs à leur écoute. Depuis des semaines, nous consultons le secteur du non-marchand, activité par activité, pour réaliser ce qui n'a jamais été initié. Nous objectivons les demandes et nous clarifions enfin les chiffres pour l'accord 2000-2005.

De nouvelles revendications du secteur du non-marchand - et je réponds ici à Mme Mouzon - existent. Elles sont toutes aussi légitimes les unes que les autres. Bien sûr, elles concernent la cohésion sociale, les entreprises de travail adapté, les ACS. Ces dernières semaines, il est vrai que nous avons mis la priorité sur la résolution de l'accord passé, pour lequel je signale qu'il manque encore 27 millions d'€.

Et pourquoi? Parce que l'on n'avait jamais estimé le coût de cet accord du non-marchand 2000-2005 et que les chiffres apparaissent seulement aujourd'hui. Les coûts ont été très mal calculés par le passé. Rien que pour l'accord 2000-2005, nous devons encore trouver 27 millions d'€.

Un refinancement et de la créativité, nous en aurons besoin, et vite! Nous devons sûrement compter sur toutes les solidarités, que ce soit avec la Région de Bruxelles-Capitale, au travers des discussions intrafrancophones, du côté européen ou par le biais de sommes qui nous sont dues par la Région wallonne.

Il n'y a pas grand-chose à dire aujourd'hui de cet ajustement technique, que certains déplorent alors qu'il me semble que c'est la manière la plus prudente d'agir. En conclusion, je dirai qu'il faut sortir la Commission communautaire française de l'impasse budgétaire. Les besoins sont grands et mon souci est celui du Gouvernement francophone bruxellois.

Mais nous refusons les effets d'annonce ou les fausses pistes. Ce n'est pas parce que je n'en parle pas tous les jours que nous ne travaillons pas, techniquement et politiquement, à dégager des pistes absolument indispensables pour satisfaire les nombreux besoins que les Bruxellois francophones connaissent aujourd'hui dans des matières très importantes.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. Didier Gosuin.

M. Didier Gosuin (MR). - Vous n'avez pas toujours très bien entendu. Je n'ai pas dit que vous étiez responsable de tous les déficits. Bien sûr que nous savions que la situation était difficile à la Commission communautaire française. Bien sûr que nous savions qu'il fallait refinancer la Commission communautaire française. Le premier à l'avoir dit est d'ailleurs le ministre-président sortant, avant la négociation gouvernementale. Il a affirmé à Télé-Bruxelles qu'en tout état de cause, il fallait décrocher un refinancement de la Commission communautaire française parce qu'il est indispensable que les francophones obtiennent de la Région des moyens supplémentaires.

Je constate que votre majorité ne m'inclut pas. Je n'ai pas l'accent de la vérité ou du silence. Excusez-moi mais je n'étais pas présent lors de votre négociation gouvernementale. Vous y étiez, et manifestement, la mise en garde d'un de vos partenaires - et pas le moindre, le ministre-président sortant - ne vous a pas effleurée et vous n'avez pas daigné mettre cet aspect des choses sur la table des négociations. Cela constitue votre erreur politique.

Je ne dis pas qu'auparavant la Commission communautaire française était richement dotée. Nous savions que nous mangions progressivement des trésoreries et nous savions qu'il fallait refinancer à l'occasion de la nouvelle législature. Vous ne l'avez pas fait.

Quant à Mme Braeckman, lorsqu'elle parle de transferts de compétences, les transferts qui nous ont le plus saignés étaient ceux impliqués par les accords de la Saint-Quentin. Vous avez peut-être oublié ce que c'était. Pour ma part, je suis très à l'aise sur ce sujet ainsi que sur l'absence de moyens accordés à la Commission communautaire française à cette occasion. Vous avez là plus que votre part de responsabilités. Si l'on devait chiffrer le coût de la Saint-Quentin et si nous avions exactement notre dû, la Commission communautaire française serait plus qu'à l'aise. S'il vous plaît, rétablissez la vérité.

Vous nous parlez aussi du plan Magellan. Le seul parti qui n'a pas de responsabilités dans le plan Magellan est le cdH. Je lui rends hommage. Il était dans l'opposition. Mais, que je sache, ou alors vous êtes amnésique, Ecolo participait à la majorité de la Communauté française. Sachez en tous cas que Magellan ne vous coûte rien en termes de budget. Magellan est en code 8 et n'a pas d'influence sur le budget. Ce n'est donc pas cela qui aggrave la situation, puisque vous l'avez habilement mis en code 8. On verra d'ailleurs si cela passe le cap au niveau de l'Institut des comptes nationaux.

Vous me parlez du CIVA. Si vous n'êtes pas contents du CIVA, si vous estimez que ce qui lui a été donné est excessif, prenez vos responsabilités. Mettez-le en vente. Si vous crachez dans la soupe et dites qu'il est inutile, ayez le courage politique de vos paroles. Allez jusqu'au bout de votre logique et mettez-le en vente si vous estimez que ce bâtiment est un investissement inutile ou trop coûteux. La politique implique de faire des choix et cela en est un. Mais pleurer sur le lait répandu n'est pas un choix politique.

Enfin, au sujet du non-marchand, vous nous dites que vous êtes à l'écoute. Pourtant, je lis les communiqués de presse des syndicats et ils ne me semblent pas être fortement écoutés ni entendus. C'est une bonne nouvelle que j'entends, et je vous ai posé une question écrite à ce sujet. Je verrai d'ailleurs si les effets d'annonce correspondent bien aux réponses que je recevrai à ma question écrite sur le coût réel, non assumé par la Région, dans le cadre du non-marchand.

Vous dites qu'il s'agit de 27 millions d'€? Pour nous, il n'y a pas de problème. Nous sommes avec vous, car il y a une décision politique assumant l'intégralité du coût du non-marchand. Soyez sereins. Vous aurez bientôt 27 millions d'€. Et vous n'allez pas nous reprocher de ne pas les avoir. Vous êtes de l'autre côté de la barrière, à la Région.

Mais attention, vous vous enfermez dans un effet d'annonce, et je reviendrai à chaque séance vous demander où se trouvent les 27 millions d'€ de Mme Braeckman. Si vous ne les avez pas, soit c'est qu'ils n'étaient pas fondés, soit que vous n'avez pas le poids nécessaire au gouvernement régional.

Ce que vous avez vraiment souhaité ou espéré, c'est un refinancement par une voie autre que par la Région de Bruxelles-Capitale, et vous ne l'avez pas eu. C'est peut-être regrettable mais vous ne pouvez pas laisser aujourd'hui filer le budget alors que le budget 2004 est, quant à lui, parti en quenouille. Hélas, on a laissé aller les déficits, on a asséché les trésoreries et ça, c'est de votre responsabilité. Si vous ne redressez pas la barre, cela sera aussi de votre responsabilité.

Je voudrais terminer, Monsieur le Président, en disant que mon groupe n'approuvera plus les rapports si, lorsqu'il est inscrit que des documents nous seront fournis, ceux-ci ne le sont pas. J'avais demandé deux choses: d'abord l'état de toutes les trésoreries au 31 mai 2005. Je ne l'ai pas reçu alors qu'il m'avait été promis. Ensuite, le taux d'exécution, article par article au 31 mai. Il m'avait lui aussi été promis mais n'a pas été fourni.

Je demande simplement - et je vous rappelle que vous êtes président à la fois de ce Parlement et de la commission des Finances - que lorsqu'il est dit que des pièces sont jointes au rapport, ces pièces le soient effectivement.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - Monsieur Gosuin, je suis d'accord avec votre dernière remarque. Nous réceptionnons les documents qui nous sont remis par le gouvernement et nous ne les transmettons évidemment aux parlementaires que s'ils sont à notre disposition. Je tiendrai compte de votre remarque.

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Je serai brève, Madame la Ministre. Un refinancement de la Commission communautaire française, c'est vite dit! Monsieur Gosuin, votre parti était, que je sache, très actif lors des dernières négociations institutionnelles. On ne peut pas dire non plus que le résultat en fût retentissant. Bien que l'on ait été à deux doigts d'aboutir.

M. Didier Gosuin (MR). - Si nous y étions arrivés, on aurait pu remercier le PS et le MR.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Certes!

M. Didier Gosuin (MR). - Cela signifie que nous avons des propositions constructives!

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Nous ne saurons jamais qui a fait échouer les négociations à la dernière minute.

Madame la Ministre, M. Gosuin vient de vous soumettre une proposition qui me semble mériter examen. Je ne dis pas qu'il faille se ruier dessus mais la revente du CIVA mérite d'être étudiée.

Je n'ajoute pas une revendication à un flot de revendications. Je vous parle d'une demande figurant dans l'accord de

gouvernement: l'application de l'accord du non-marchand au secteur de la cohésion sociale. Donc, s'il vous plaît, ne mettez pas cela sur le même pied que toute une série d'autres exigences! Je sais que vous êtes assailli de demandes et de revendications. Mais je vous parle de notre souci prioritaire qui est acté dans l'accord de gouvernement et qui concerne la cohésion sociale.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Budget.- Et les ACS aussi.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Oui mais faites-le aussi pour la cohésion sociale. Ainsi, vous ferez d'une pierre deux coups.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. A vous entendre, je me rends compte que nous sommes tous d'accord sur le constat.

S'il y a bien une chose qui nous rassemble ici, c'est l'état de la situation. Ceci étant, je retiens une grande leçon de cet ajustement budgétaire. A mon avis, nous pourrions difficilement entamer un prochain ajustement technique en l'appelant simplement "technique". Il est clair qu'à partir de maintenant toute forme d'ajustement budgétaire qui aurait un caractère technique se traduira par une forme d'évaluation de l'état d'avancement des comptes et budgets de la Commission communautaire française.

C'est une bonne nouvelle car, sur le plan méthodologique, cela nous donne une bonne marche à suivre, sachant que le prochain ajustement, qui est prévu normalement au mois de décembre, va voir réapparaître une série de questions déjà soulevées aujourd'hui. C'est sur celles-ci qu'on pourra mesurer les avancements du gouvernement sur quelques points prioritaires, dont la plupart ont été cités.

Je me doute bien que parmi ces points, tous ne sont pas prioritaires. Il serait intéressant de savoir suivant quel plan d'action vous allez attaquer ce monstre du Loch Ness de telle manière à ce qu'on puisse envisager nos prochaines discussions sous un angle nettement plus positif.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je n'ai pas utilisé le terme de "transfert de compétences". Par contre, j'ai fait allusion aux accords de la Saint-Quentin. J'espère que l'on ne remet pas en cause cette opération de refinancement de la Communauté française. Nous ne regrettons absolument pas la Saint-Quentin, en tant que francophone et défenseur des droits des francophones. Le représentant du FDF ne me contredira pas, j'espère.

Par contre, je plaide pour une réobjectivation des clés utilisées. Cette solidarité et ce calcul doivent se revoir entre francophones, dans la triangulation avec la Région wallonne.

M. le Président.- La discussion générale conjointe est close.

**PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES
DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005**

Examen des articles et des tableaux

M. le Président.- Nous passons à l'examen des articles et des tableaux, sur la base des textes adoptés en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2005 sont ajustés comme suit :

	(en milliers d'€)	
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
<i>Crédits non dissociés</i>		
Initiaux	275.868	275.868
Premier ajustement	239	239
Ajustés	276.107	276.107
<i>Crédits années antérieures</i>		
Initiaux	0	0
Premier ajustement	+ 11	+ 11
Ajustés	11	11
<i>Crédits dissociés</i>		
Initiaux	12.875	13.218
Premier ajustement	+ 184	- 175
Ajustés	13 059	13.043
TOTAUX		
Initiaux	288.743	289.086
Ajustés	289.166	289.150
Crédits années antérieures	11	11

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Article 3

A l'article 9 du décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2005, il convient d'ajouter l'allocation de base suivante :

- 29.02.12.11 : Dépenses de fonctionnement Complexe sportif.

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Article 4

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – le Service des Bâtiments de la Commission communautaire française – pour l'année budgétaire 2005 annexé au présent décret.

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Article 5

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Tableaux (en annexe 1)

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

Les tableaux sont adoptés.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005

Examen des articles et du tableau

M. le Président.- Nous passons au projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005.

Il n'y a pas d'amendement.

Article 1^{er}

Le présent règlement règle une matière visée à l'article 166, § 3, 1°, de la Constitution.

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent règlement, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2005 sont ajustés comme suit :

(en milliers d'€)		
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
<i>Crédits non dissociés</i>		
Initiaux	12.906	12.906
Premier ajustement	0	0
Ajustés	12.906	12.906
<i>Crédits des années antérieures</i>	0	0
<i>Crédits dissociés</i>		
Initiaux	433	884
Premier ajustement	+ 376	- 75
Ajustés	809	809
TOTAUX		
Initiaux	13.339	13.790
Ajustés	13.715	13.715
Crédits années antérieures	0	0

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Article 3

A l'article 7 du règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission Communautaire française pour l'année 2005, est ajoutée l'allocation de base suivante :

AB 11.11.43.20 Soutien à la création de maisons locales des cultures.

Et est supprimée l'allocation de base suivante :

AB 11.11.33.02 Soutien à la création de maisons locales des cultures.

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Tableau (en annexe 1)

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

Le tableau est adopté.

Les votes auront lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ
ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE
ET L'ACTE FINAL FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004**

Discussion générale

M. le Président.- Nous poursuivons par la discussion générale sur le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe et l'Acte final faits à Rome, le 29 octobre 2004 [31 (2004-2005) n° 1 et 2].

La discussion générale est ouverte.

Les rapporteuses sont Mme Véronique Jamouille et Mme Nathalie Gilson.

La parole est à Mme Véronique Jamouille.

Mme Véronique Jamouille (PS).- La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, en ses réunions des 20 et 30 juin 2005, a examiné le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe et à l'Acte final faits à Rome le 29 octobre 2004.

Mme Gilson et moi-même, désignées en qualité de rapporteuses, nous sommes partagé le travail. Je commencerai avec l'exposé de Mme la ministre, puis Mme Gilson continuera. D'emblée, nous tenons à remercier les services du Parlement pour le travail de qualité complet qu'ils ont effectué. Vu la manière dont ce travail a été fait, nous serons très rapides dans la présentation.

Mme la ministre Françoise Dupuis a tout d'abord exposé au nom du gouvernement les raisons pour lesquelles ce dernier proposait à notre Parlement de donner son assentiment et de voter le décret portant assentiment au Traité. Après avoir retracé les perspectives historiques, de la Seconde Guerre mondiale à l'élargissement, après avoir mis en évidence les lacunes que la Constitution comporte et en particulier pour ce qui concerne les domaines social et fiscal, après avoir mis en évidence combien l'Europe, dont cette Constitution trace l'épure, ne répond pas encore à toutes nos aspirations et combien aussi son fonctionnement, à la fois actuel et celui qui découlerait de cette Constitution, peut inspirer des craintes et des critiques, elle a aussi mis en évidence toute une série de dispositions qui sont comprises dans la nouvelle Constitution et qui peuvent contribuer à rendre l'Europe plus démocratique, plus transparente et plus efficace.

De plus, elle a aussi mis en évidence que le projet qui nous est présenté est l'émanation d'un long processus démocratique initié au sommet de Laeken en partant de la Convention, avec les longs mois de travail de cette Convention, et de la conférence intergouvernementale. Vu les débats qui avaient déjà eu lieu dans d'autres assemblées et un peu partout, elle a voulu axer son intervention sur deux aspects qui concernent particulièrement la Commission communautaire française. Tout d'abord les bases juridiques qui fondent la compétence de notre Commission, et l'impact des dispositions du nouveau Traité sur les compétences de la Commission communautaire française.

Pour ce qui concerne les fondements de notre compétence, elle a rappelé l'avis du Conseil d'Etat du 18 mars 1998, selon lequel la Commission communautaire française dispose en matière de coopération internationale des mêmes compétences que la Communauté française dans les matières dont celle-ci lui a transféré l'exercice.

C'est sur la base de l'article 167 § 3 de la Constitution que nous sommes donc appelés à voter le décret d'assentiment.

Pour ce qui concerne les prérogatives de la Commission communautaire française, elle a mis en évidence combien elles relèvent essentiellement des domaines de compétences d'appui, de coordination et de complément de l'Union. C'est le cas de la protection et de l'amélioration de la santé humaine, sauf pour les enjeux communs de la politique de santé, qui figurent dans les compétences partagées: la culture, le tourisme, l'éducation, la jeunesse, la formation professionnelle, le sport.

Pour cette dernière matière, le Traité constitutionnel innove, puisque le sport est introduit dans ces compétences. Dans tous ces domaines, une harmonisation législative est impossible mais l'Union peut mener des actions pour appuyer - notamment financièrement - coordonner ou compléter l'action des Etats membres.

Mme Dupuis a également mis en évidence le fait que le respect de la diversité culturelle et linguistique de l'Union figure parmi les objectifs fondamentaux.

A côté des objectifs économiques mis en place dans les traités actuels, l'article 1-3 du Traité introduit dans la liste des objectifs que se donne l'Union des principes tels que l'économie sociale de marché, la lutte contre l'exclusion sociale et les discriminations. Cela devrait permettre d'éviter que ne se réalisent les cataclysmes sociaux portés en étendard par les promoteurs du "non". Pendant près de cinquante ans, l'Union européenne a été un espace de paix, un véhicule pour la stabilité et la prospérité en Europe, une table ouverte offrant à ses peuples des normes sociales, civiles et de bien-être, que nous envie souvent le reste du monde.

Mme Dupuis a comparé le Traité constitutionnel à une maison dont chacun connaît les murs à abattre ou à rénover et dont les fondations pour de nouvelles extensions paraissent insuffisantes ou imparfaites. "Mais faut-il attendre que la maison soit achevée pour l'habiter, se l'approprier et intervenir pour le bien-être de ses occupants?" s'est-elle demandé.

Par ailleurs, le modèle social de l'Union est gravement menacé par la mondialisation, le pouvoir du capital multinational et des forces néolibérales, qui donnent la priorité aux intérêts du marché plutôt qu'à la cohésion sociale. Derrière ces forces plane l'ombre menaçante d'une extrême-droite qui se nourrit de l'érosion du niveau de vie de la population active et de l'insécurité de l'emploi. Elle s'en nourrira d'autant mieux si l'Union ne parvient pas à convaincre ses citoyens qu'elle peut prendre leurs intérêts en considération.

Mme Dupuis a rappelé que le Traité constitutionnel est un instrument disponible pour le moment. La Commission communautaire française ne peut se permettre de le rejeter si elle veut évoluer vers une Union sociale plus équitable. Il ne faut pas nier, dit-elle, l'évidence que ce projet de Constitution fait aujourd'hui l'objet d'une large controverse et ne recueille pas, à ce jour, l'assentiment de l'unanimité des pays qui se sont déjà prononcés.

Elle a rappelé qu'une dizaine d'Etats ont déjà adopté le Traité mais aussi le "non" de la France et des Pays-Bas. En Belgique, le projet de Traité a été approuvé par le Sénat, la Chambre des représentants, le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et, depuis notre réunion de commission, par la Région wallonne également. Les votes intervenus dans ces assemblées ont manifesté l'adhésion de tous les partis démocratiques.

Il est vrai que, d'un point de vue strictement juridique, la Belgique peut, à elle seule, bloquer l'adoption de ce Traité constitutionnel, et la Commission communautaire française peut à elle seule aussi bloquer la ratification de la Belgique. Mme Dupuis a rappelé que le Gouvernement de la Commission

communautaire française s'était inscrit dans une option résolument volontariste et qu'il paraissait opportun d'avancer.

Elle a également rappelé que la Commission communautaire française est instaurée par l'article 136 de la Constitution belge, qui dispose qu'il y a des groupes linguistiques au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, et des Collèges compétents pour les matières communautaires. Dans ce sens, le rejet du texte par la Commission communautaire française pour des motifs dépassant les matières qu'elle gère serait tout à la fois une atteinte à la cohésion bruxelloise et à la loyauté fédérale.

Atteinte à la cohésion bruxelloise, car comment comprendre que le vote émis ce jour diffère de celui émis au Parlement régional? Atteinte à la loyauté fédérale, car la Commission communautaire française ne peut s'isoler dans le cadre d'un débat qui concerne un ensemble d'assemblées, et, au premier chef, la Chambre et le Sénat.

Mme Dupuis a réaffirmé qu'il fallait, bien sûr, avoir de la considération pour certains arguments de certains partisans du "non" et que l'on doit en avoir pour l'expression démocratique des peuples qui n'ont pas à ce jour unanimement soutenu le projet. Pour sa part, elle partage l'idée émise par les chefs d'Etats européens, selon laquelle il est urgent d'ouvrir avec tous les citoyens et les citoyennes, un vaste débat sur le projet d'Europe et sur les moyens de le mettre en oeuvre.

Elle estime toutefois que, pour tenir un aussi vaste débat démocratique, la Commission communautaire française n'est pas le lieu le plus approprié. Elle croit que c'est d'abord avec les citoyens et les citoyennes eux-mêmes qu'il y a lieu d'ouvrir ce débat général sur l'Europe. C'est maintenant à une réflexion beaucoup plus vaste sur l'avenir de l'Europe que les hommes et les femmes politiques devront se confronter, et celle-ci dépasse largement le cadre du débat au sein de la Commission communautaire française.

La ministre note par ailleurs que les partisans du report sont néanmoins favorables à l'adoption du Traité constitutionnel. Au nom de l'ensemble du gouvernement, elle a donc invité à approuver le Traité sans délai, non seulement parce que cette adoption paraît constituer une avancée pour l'Europe mais aussi dans un souci de loyauté fédérale et de respect des institutions belges.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Nathalie Gilson, corapporteuse.

Mme Nathalie Gilson (MR).- Notre discussion a porté tant sur la ratification du Traité constitutionnel que sur l'intérêt d'adopter éventuellement une pause dans ce processus, à la suite de l'intervention du président de notre Parlement.

M Yaron Pesztat a rappelé que le groupe Ecolo au Parlement européen avait voté en faveur du Traité, par souci de cohérence avec les positions défendues sur ce Traité depuis sa naissance. Cependant, depuis lors, sont intervenus les "non" français et néerlandais. Il estime dès lors qu'il faut en tenir compte. Il faut écouter ce message et la manière de l'écouter est de le traduire par l'interruption du processus de ratification là où c'est possible, c'est-à-dire au Parlement francophone bruxellois.

Mme Caroline Persoons, quant à elle, a rappelé l'article 1.8 du Traité, qui prévoit les symboles de l'Union. La devise de l'Union est la suivante: "Unie dans la diversité". Le MR restera donc uni, dit-elle, dans la diversité de casquettes et tiendra la même position que celle du Parlement. L'hymne de l'Union est tiré de

"L'Ode à la joie". Le MR ne manifestera ni une joie béate face à l'Union européenne, ni un optimisme béat par rapport au Traité constitutionnel. Cependant, il s'agit d'un pas fondamental, puisque ce Traité aborde des domaines qui concernent des matières relevant des compétences de la Commission communautaire française (droits des personnes âgées, droits de l'enfant, droits des personnes handicapées).

Mme Mouzon a, pour sa part, déclaré que la position du PS quant au "oui" est un "oui" de combat, un "oui" stratégique. Le combat qu'il faut mener pour que l'Europe soit à l'image de ce que veulent les socialistes est encore long et ardu. Le sommet européen qui vient de se clôturer constitue un exemple de ce qui pourrait arriver si l'Europe continue à fonctionner uniquement sur la base du Traité de Nice.

Elle considère qu'il ne faut pas faire dire aux éminences européennes ce qu'elles n'ont pas dit. Elles n'ont pas dit d'arrêter le processus mais ont prévu que certains Etats, singulièrement ceux qui ont choisi la procédure du référendum, allaient avoir besoin d'un peu plus de temps pour se prononcer. En Belgique, une solide majorité est en faveur du "oui" mais il convient de continuer à étudier et à examiner ces textes, à se battre pour une Europe plus sociale. Il faut se préparer à une négociation plus rude que celle qui a présidé à l'élaboration du texte actuel. Le PS votera donc un "oui" de combat.

M. André du Bus de Warnaff a appelé à plus de démocratie, d'accessibilité, de simplicité, de transparence, de subsidiarité. En réalité, pour lui, le Traité constitutionnel correspond vraiment à une réponse pertinente par rapport aux attentes d'une partie de la population. Il considère comme important de favoriser toutes les stratégies qui permettraient aux citoyens de s'approprier davantage l'Europe, d'en faire une réalité quotidienne, et d'y adhérer.

M. Alain Daems a souligné que les questions qui auraient dû être posées sont les suivantes: "Avez-vous envie de l'Europe? Etes-vous partisan de cette construction européenne?" et non pas "Voulez-vous ratifier ce Traité?".

Pour lui, le sommet européen des 16 et 17 juin 2005 a acté, consacré la crise de la construction européenne. Pourquoi ne pas marquer symboliquement la volonté d'organiser le débat au niveau de la Commission communautaire française? La proposition d'Ecolo est de débattre avant toute chose. Il a relevé, en se référant à un sondage du journal "Le Soir", que 70% des Belges sondés s'étaient déclarés favorables à la ratification de la Constitution européenne.

Là, je m'écarte du rapport à sa demande, car il y a une petite erreur. Il a fait remarquer que non pas 35% des 70% favorables mais bien 35% des personnes sondées, déclaraient n'avoir jamais entendu parler de la Constitution européenne et qu'il y a urgence pour remédier au déficit de communication avec le citoyen.

M. Didier Gosuin a déclaré que les élites européennes n'ont pas pris la mesure du décalage qu'il y a entre ce phénomène complexe de la Constitution européenne et les attentes des uns et des autres. Les élites du "non" ont joué avec un poujadisme ambiant pour faire croître ce "non" et il n'est pas certain que la meilleure réponse à apporter à ce problème de poujadisme soit une pause dans le processus de ratification. Pour lui, la Belgique doit dire "oui", non pas parce qu'il s'agit du meilleur traité mais parce qu'il s'agit de la barre au-dessous de laquelle la Belgique ne descendra en tous cas pas. Voilà la raison pour laquelle il faut voter "oui" tout de suite.

M. Rudi Vervoort s'est référé à un article d'un intellectuel américain dont il ne nous a pas précisé le nom mais peut-être le

fera-t-il tout à l'heure. Il a estimé qu'il fallait continuer le processus de ratification de la Constitution européenne mais aussi mener un débat sur l'avenir de l'Europe. Une pause n'apporterait rien dans le débat belgo-belge, si ce n'est un problème supplémentaire dans le paysage institutionnel. M. Vervoort a rappelé que le Traité de Nice n'a pas reçu l'adhésion de tous les Etats membres et que, pourtant, il n'en est pas moins d'application aujourd'hui.

M. Vervoort rappelle que l'Espagne a exprimé un "oui" massif, via un référendum. Ce "oui" s'inscrit dans un Etat qui, n'adhérant pas depuis suffisamment longtemps à l'Europe, en voit encore les avantages.

La Belgique a tellement participé à cette construction européenne qu'elle en a oublié tout ce que l'Europe lui a apporté et n'en retient peut-être plus que ses aspects les plus négatifs. Quoi qu'il en soit, il faut poursuivre le débat mais la pause est une fausse bonne idée.

M. Yaron Pesztat suggère que soit menée une réflexion quant à la manière d'organiser un débat démocratique, en ce compris au sein de la Commission communautaire française. Est-il imaginable que le Gouvernement francophone bruxellois se manifeste auprès du gouvernement fédéral pour qu'il organise un débat démocratique?

M. Denis Grimberghs propose de mener des séances de débat avec les citoyens pour donner à cette ambition européenne un enthousiasme citoyen. Ce travail doit être mené au départ de toutes les institutions existantes y compris la Commission communautaire française mais indépendamment du processus de ratification.

Mme Caroline Persoons signale que le projet européen devra aussi réussir aux prochaines élections communales, au cours desquelles il faudra convaincre les ressortissants européens habitant chez nous de s'inscrire pour élire des représentants communaux.

Mme Françoise Dupuis constate qu'il existe non pas un déficit de débat démocratique au sein de l'Europe mais un déficit d'Europe lié à la difficulté qu'ont les citoyens à s'intéresser à des contextes institutionnels et à des textes constitutionnels.

Et de donner pour exemple, quant aux peurs liées à l'Europe, le cas du logement en Région bruxelloise. Le déficit de logements à Bruxelles et la hausse de leur coût ne sont pas dus essentiellement aux soixante mille Européens qui s'y installent mais aussi à tous les jeunes, issus entre autres de communautés immigrées qui doivent s'installer à Bruxelles ainsi qu'à une évolution des familles qui se scindent et occupent plus de logements.

La ministre nous informe qu'elle travaille avec le CGRI à un programme d'accueil et d'action dirigé vers les nouveaux Européens, pour leur permettre de mieux appréhender la réalité bruxelloise francophone.

Il convient de se réapproprier l'Europe de façon positive mais cela ne se fera pas en un mois. Il n'est pas imaginable d'isoler le débat à la Commission communautaire française. Si débat il doit y avoir, il doit se tenir à tous les niveaux, en commençant par la Chambre des représentants et le Sénat.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). - Voilà notre Parlement francophone bruxellois saisi du Traité constitutionnel européen. Il est évident que, pour le groupe MR, ce sera un "oui," non pas béat mais un "oui" franc, clair et résolu pour l'Union européenne.

M. Dubié avait insisté, au sein du parlement régional, sur la dimension émotionnelle que représente la construction européenne. C'est tout à fait exact. Pour ma part, je songe toujours à Paul-Henri Spaak et à tous ceux qui ont pensé l'Europe en osant dépasser les fractures, l'immense rancœur et les douleurs issues de la guerre, et qui ont imaginé cette Europe pour la paix.

Il est clair que l'Union européenne, c'est d'abord la paix et la liberté. Nous nous souviendrons tous des difficultés pour se rendre en Pologne ou en Hongrie il y a quelques années. Aujourd'hui, les portes s'ouvrent pour le plus grand bien de la population, des travailleurs, de la culture et du social. L'Union européenne représente une construction politique et culturelle extraordinaire. Et voici que l'on en vient à établir un Traité constitutionnel. Il n'est certainement pas parfait. Pourtant, il contient beaucoup de points positifs.

Ainsi, avec le Traité constitutionnel, l'Union européenne sera plus démocratique, transparente et efficace, et sera plus proche des citoyens. Le Traité constitutionnel donne plus de pouvoirs au Parlement européen, c'est-à-dire à nos représentants, aux gens qui sont choisis par les citoyens de l'Union européenne. Il facilite les prises de décision, même s'il ne va pas assez loin. On évolue. L'unanimité ne bloquera plus tout mais on maintient encore de nombreuses décisions sous cette condition et on peut le regretter.

Il octroie plus de droits aux citoyens européens. Je citerai l'accès plus aisé à la Cour de justice de l'Union européenne et le droit de pétition. Si un million d'habitants de l'Union européenne rentrent une pétition auprès des instances de celle-ci, cette pétition doit être suivie d'effet. Un million, cela peut paraître énorme mais cela représente 25.000 personnes à l'échelle de la Belgique. C'est donc vraiment possible.

Nous avons sans doute tous des dossiers en tête. Je pense à l'interdiction du survol de nuit des zones densément peuplées, parce qu'il y aura facilement un million de personnes à travers l'Europe qui s'opposeront à ce survol.

D'autres points positifs sont présents. Pour que le citoyen européen se sente plus proche et plus concerné par l'Union européenne, j'estime que la création d'un poste de ministre des Affaires étrangères et le choix d'un Président stable du Conseil européen constituent des mesures aptes à conférer un visage et une personnalité à l'Union européenne et qui réduiront, je l'espère, la fracture qui transparait dans les référendums français et néerlandais - une fracture entre les citoyens et les institutions.

Evidemment, le Traité n'est pas parfait. Il y a encore beaucoup trop de lourdeur et d'opacité mais on y trouve plus de transparence, par exemple dans les décisions des Conseils de ministres.

Bien sûr, nous avons tous été ébranlés par le "non" exprimé par les citoyens de deux Etats, la France et les Pays-Bas. La première leçon à en tirer est le manque d'information mais aussi le rôle des partis politiques et des responsables politiques qui ont profité des débats sur l'Union européenne pour régler des comptes ou se faire valoir. On connaît ça!

Tous les cinq ans, à peu près le même jour, dans tous les Etats membres de l'Union européenne, il est demandé à tous les citoyens européens d'élire leurs représentants au Parlement européen. Pourquoi n'ont-ils pas été consultés tous en même

temps sur le Traité constitutionnel? Peut-être une telle démarche aurait-elle permis d'ouvrir, au même moment, de larges débats avec des invités issus de tous les Etats. En lieu et place, on s'est lancé dans une procédure d'assentiment de plusieurs mois, nécessaire pour que les 25 Etats membres de l'Union donnent leur avis.

Je terminerai en regardant par le petit bout de la lorgnette. Comme le rapport l'a rappelé, le président de notre Parlement a voulu marquer une pause dans l'assentiment au Traité constitutionnel. Je pense que c'était une mauvaise idée. Personne, d'ailleurs, ne l'a suivi dans cette voie.

Le procès-verbal de la réunion du Bureau élargi atteste que tous les groupes politiques, par la voix de Mme Mouzon, de M. du Bus de Warnaffe et de moi-même, ont fait connaître leur total désaccord à ce sujet. Plusieurs membres ont déploré cette prise de position unilatérale, sans aucune concertation avec le Bureau élargi. Après un échange de vues, le Président a reconnu que son intention manquait de correction formelle et a accepté les critiques qui lui étaient adressées. Le Parlement francophone bruxellois en sort grandi.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - Ces propos, évidemment, n'engagent que vous.

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Je pense, Monsieur le Président, qu'avant de donner des leçons de déontologie parlementaire, il faudrait peut-être rappeler qu'en principe, les discussions du Bureau élargi ou du Bureau ne doivent pas être développées en séance plénière.

Avant toute chose, permettez-moi de me réjouir, au nom du groupe socialiste, d'avoir l'occasion d'exprimer, avec toutes les nuances qui s'imposent, le "oui" du PS à la Constitution européenne. En effet, si j'avais été, par exemple, une simple citoyenne française appelée à se prononcer par référendum, j'aurais dû voter "oui", "non" ou m'abstenir, sans pouvoir joindre à mon bulletin de vote les commentaires qui suivent. De même, si nous avons marqué une pause dans le processus d'assentiment au Traité, sous le motif qu'il fallait privilégier le débat, nous nous serions paradoxalement condamnés à nous taire au parlement, alors que c'est le lieu privilégié pour exprimer officiellement notre position.

L'Union européenne actuelle ne nous satisfait pas pleinement. Elle n'est pas assez solidaire, pas assez sociale, pas assez démocratique, pas assez fermement rivée à la laïcité comprise comme garantissant les libertés philosophiques et religieuses des habitants, pas assez humaniste dans ses relations avec le reste du monde, ni dans la promotion de la richesse que représente sa diversité culturelle interne. Mais, à tous égards, et bien sûr en ce qui concerne le maintien de la paix, cette Union européenne insatisfaisante vaut mieux que pas d'Union européenne du tout. Notre collègue Josy Dubié nous l'a fort bien rappelé lors du débat au parlement régional.

Le Traité constitutionnel soumis aujourd'hui à notre assentiment ne nous satisfait pas non plus pleinement. Nous aurions voulu plus de garanties sur le plan social, sur le plan du fonctionnement démocratique et transparent, sur l'Europe fiscale, sur le bien-être des Européens en général - d'où qu'ils viennent - moins d'entraves aux investissements publics, une reconnaissance plus ferme de la nécessité des services publics et d'un pouvoir politique démocratique capable de combattre les ravages sociaux de la mondialisation, du sous-développement et du racisme sous toutes ses formes.

Mais, et Françoise Dupuis, ministre en charge du dossier au Gouvernement de la Commission communautaire française, nous l'a fort précisément exposé en commission, le Traité comporte, sur ces points, des améliorations par rapport aux textes qui régissent actuellement l'Union.

Des débats, le PS en a organisé de nombreux, avec tout le monde, comme en interne, avant d'arrêter sa position. Ce ne fut pas facile! Débattre, bien sûr, ce n'est pas s'écouter parler. C'est entendre le désarroi des travailleurs victimes des délocalisations ou menacés par celles-ci, l'indignation des démocrates perdus dans les méandres opaques du fonctionnement de l'Europe, les usagers et membres du personnel des services publics fragilisés par la soi-disant libéralisation des marchés, les laissés-pour-compte d'un marché du travail dominé par le cynisme, et bien d'autres encore qui toutes et tous ont des raisons légitimes d'être mécontents.

Débattre, c'est aussi entendre l'anti-européanisme des droites nationalistes, islamophobes ou nostalgiques.

Débattre ne veut pas dire perdre de vue que la politique, c'est l'action. L'action qui suit le débat nécessaire pour se forger une opinion aussi perspicace et démocratique que possible, et l'action qui précède le débat nécessaire à l'évaluation de ce qui a été fait. Mais sans action, le débat est vain. Il est même nuisible si, pendant qu'on débat, d'autres agissent dans un sens qui nous est défavorable.

Tel est bien le sens du "oui" du PS. Un "oui" stratégique, qui ne renonce en rien ni aux débats, ni surtout aux combats futurs. Un "oui" parce que les combats à venir seront âpres et que le "non" nous fragiliserait. Un "oui" parce qu'aujourd'hui déjà, nous mesurons combien la France est affaiblie par le "non". Un "oui" qui n'est pas le même que celui du MR. Un "oui" avec nos partenaires de la majorité, pour défendre les intérêts des Bruxellois. Un "oui" pour agir ensemble. Et déjà nous savons que, dès la rentrée parlementaire, nous débattons de la directive Bolkestein. A bientôt donc.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo). - Porter assentiment au Traité constitutionnel est un acte fort qui ne peut occulter divers événements qui ont eu lieu ces dernières semaines, voire ces derniers jours. Il faut être conscient qu'après les rejets populaires nettement marqués de nos voisins français et néerlandais, il est incontestable que le Traité constitutionnel a pris un peu de plomb dans l'aile.

C'est ainsi qu'il y a trois semaines, à cette même tribune mais dans le cadre d'une autre assemblée, mon collègue Yaron Pesztat énonçait les réactions politiques et médiatiques faisant suite au "non" français et au "non" néerlandais, et notamment la décision du sommet européen de marquer une pause dans le processus de ratification du Traité constitutionnel, pause destinée à imaginer et appliquer une stratégie de dialogue, de démocratie et de débat, afin de combler le fossé séparant la classe politique d'une partie de la population.

Cette demande de pause a été relayée, ou plutôt même précédée, par celle du président de notre Parlement, membre du groupe Ecolo, demande par ailleurs restée sans suite, malgré le fait qu'il eût été intéressant que la Commission communautaire française réponde, même symboliquement, à cet appel. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en commission du Budget, mon collègue s'est abstenu lors du vote, indiquant dans le même temps que son

abstention ne préjugait en rien le vote du groupe Ecolo en séance plénière.

Somme toute, pourquoi demandions-nous cette pause? C'était le moyen de mettre en place des débats, pour permettre aux progressistes du "oui" et aux progressistes du "non" de s'entendre sur les contours, les forces, les outils de l'Europe. Par rapport à ces débats, je crois savoir que la ministre y est sensible et je pense réelle sa volonté d'inscrire ultérieurement la Commission communautaire française dans cette dynamique, dans ce processus, ce dont mon groupe se félicite.

Il faudra certes être très créatifs et imaginer la meilleure façon de donner un signal à nos concitoyens qui, faute de référendum, ont pu se sentir dépossédés d'un droit et qui, après les votes négatifs de pays voisins, ne voient peut-être plus clairement pourquoi nos parlements s'engagent maintenant encore dans la ratification de ce Traité.

Rappelons que l'Europe apparaît souvent aux yeux des Européens eux-mêmes comme un grand "machin technocratique", plus efficace dans la promotion d'un ordre économique ultra-libéral que dans l'établissement de règles sociales ou environnementales. Les craintes face à une mondialisation mal régulée, face aux libéralisations qui ont toujours une longueur d'avance par rapport à la protection sociale, la qualité, l'accessibilité et l'universalité des services publics, amènent d'ailleurs à faire porter à ce Traité une responsabilité qu'il n'a pas.

A contrario, ces mêmes craintes minimisent le fait que le projet de Traité constitutionnel européen, si imparfait soit-il, contient un certain nombre d'avancées par rapport au Traité de Nice, et qu'avec ce Traité constitutionnel européen, nous disposons d'une base de travail à partir de laquelle les rapports de force politiques permettront, je le souhaite ardemment, d'orienter l'intégration européenne vers un modèle plus social, plus solidaire, conscient des enjeux environnementaux à son échelle et à l'échelle de la planète.

Fidèles à la position prise dès le début des travaux, conformément au vote Ecolo au fédéral, rassurés quant à la volonté du gouvernement de s'inscrire dans la dynamique des débats, nous voterons encore aujourd'hui "oui" au décret portant assentiment au traité.

Ce "oui" prononcé tant au fédéral qu'au parlement bruxellois ou à la Commission communautaire commune, est un "oui" de combat s'inscrivant dans la poursuite de la nécessaire construction européenne mais comportant quelques bémols par rapport au contenu de ce traité à ratifier. C'est aussi un "oui" porteur d'espoir et volontariste dans la construction d'une Europe alliant le respect des droits fondamentaux et du développement social et économique aux questions environnementales, et, enfin, une Europe avec un poids suffisant pour que ses valeurs s'entendent haut et fort dans le concert des autres nations du monde. Ce "oui" n'est pas facile, il est le fruit de très longs débats internes mais mon groupe a décidé de poser ce geste.

C'est indépendamment du vote personnel de Céline Delforge au parlement bruxellois, animée elle aussi mais différemment, par son souci démocratique.

Ce "oui" a une sonorité particulière en ce lendemain de jeudi noir. Il est un "oui" de cohésion, un "oui" à une Europe que nous voulons un espace de droit, de liberté et de paix.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs (cdH). - Je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs, qui ont tellement bien rendu les débats que nous avons eu en commission, que nous sommes ici quelques-uns à redire des choses que l'on a déjà entendues.

Il est important de redire dans quel contexte nous allons nous positionner ici aujourd'hui. Il est difficile de ne pas faire référence au fait que la décision que nous allons prendre se situe entre les terribles attentats qui ont frappé hier le Royaume-Uni et le vote luxembourgeois, qui doit intervenir ce week-end.

Pourquoi avons-nous été de ceux qui ont estimé qu'il fallait dire "oui" aujourd'hui et ne pas faire le choix d'une pause? Pourquoi n'avons-nous pas accepté qu'il puisse y avoir, ici à Bruxelles, ce qui aurait été perçu comme une pause politique assez particulière? Parce que nous sommes à Bruxelles et que, plus qu'ailleurs, l'Europe y est connue. Il est de la responsabilité des autorités politiques dans cette ville de prendre la mesure de l'importance des enjeux de l'Europe et de la manière dont ces enjeux peuvent et doivent être mieux perçus par les Bruxellois.

S'il y a désamour de l'Europe en Europe en général, et que le sentiment d'attachement au projet européen diminue, y compris à Bruxelles, ce doit être une raison de plus pour que nous nous montrions des Européens convaincus et que nous essayions de faire tout le nécessaire pour faire partager ce choix par les Belges en général et les Bruxellois en particulier.

Dans notre modèle fédéral, nous avons la responsabilité de prendre à notre tour une décision qui s'inscrit dans un contexte plus général. Une crise belgo-belge n'aurait en aucune manière permis de mieux faire comprendre l'Europe, si les autorités fédérales s'étaient engagées mais que certaines autorités régionales ne l'auraient pas fait dans les délais les plus brefs.

Il n'empêche que ce qui est vrai pour nous devrait l'être pour tous les parlements de ce pays. Le Parlement de la Communauté française se réunira la semaine prochaine pour statuer. Renseignement pris, le Parlement flamand ne semble pas battre le même tempo, ce qui n'est pas loin d'être inquiétant. Du côté du Parlement flamand, les choses semblent un peu en rade, avec un arrière-goût de marchandage belgo-belge assez peu reluisant.

Si nous avons connu quelques hésitations au sein de ce Parlement sur la manière dont il convenait d'agir, cela a mis en lumière le fait que, dans un fédéralisme de coopération, ceux qui sont à la tête de la représentation extérieure de l'Etat belge ont quelque responsabilité à organiser la chorale, pour que les choses se déroulent, si pas à l'unisson, en tout cas dans le même tempo. Renseignements pris auprès des uns et des autres, il semble que ceux qui devaient s'occuper d'organiser le tempo aient oublié de le faire.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire qu'il n'est peut-être pas trop tard pour éviter la cacophonie. C'est de la responsabilité du gouvernement fédéral, et en particulier de son premier ministre et du ministre des Relations extérieures, de mettre en oeuvre les moyens qu'il convient pour veiller à ce que toutes les autorités du pays se prononcent dans un calendrier relativement serré et compréhensible pour les citoyens. Il semble que certains veuillent prendre, dans une partie du pays, la responsabilité d'organiser un débat à contretemps des débats organisés dans d'autres parties du pays.

J'en viens aux raisons plus fondamentales qui nous conduisent à affirmer avec enthousiasme un "oui" à ce Traité établissant une constitution pour l'Europe. Notre premier "oui" est le « oui » d'une volonté d'une Europe plus sociale, de plus d'Europe. Nous pensons que ceux qui ont participé à l'élaboration du projet de constitution avaient la même volonté de plus d'Europe pour

demain. Le paradoxe est qu'un certain nombre de critiques faites aujourd'hui au projet portent sur les dysfonctionnements de l'Europe actuelle, alors que le projet constitutionnel crée des conditions sans doute meilleures mais pas encore optimales sur tous les points. Peut-être ne sont-elles pas aussi enthousiasmantes que l'on ne le souhaite, notamment sur l'Europe sociale mais elles vont dans le sens d'un fonctionnement plus démocratique pour l'Europe de demain, ouvrant plus encore qu'aujourd'hui le débat avec le citoyen.

Le deuxième point que je voudrais souligner, c'est notre volonté de donner un signe fort de continuité au projet européen qui doit assurer la paix en Europe et qui devrait être un modèle de paix dans le monde. De ce point de vue, toutes les réticences surgissantes, conséquences de l'élargissement, sont quelque part une injure terrible au projet européen. Entendre un certain nombre d'Européens regretter la réussite du projet en termes de contagion de l'Europe et de son élargissement est fort inquiétant. Les motifs de réticence éventuels ne peuvent pas nous amener à vouloir que se conjugue l'addition des refus qui sont de nature très différentes.

C'est un "oui" malgré tout car nous aurions voulu aller plus loin sur un certain nombre de points. C'est un « oui » malgré le fait que l'on se rend compte du déficit de mobilisation de la population sur le projet européen. Cela nous appelle sans doute à dire que le vote qui interviendra aujourd'hui et ceux qui sont intervenus dans les autres assemblées ne vont pas clore le débat sur le projet européen. Ils devraient plutôt nous encourager à le poursuivre.

Notre institution politique et les autres auxquelles nous avons le bonheur de participer - je pense à la Région mais aussi, pour certains, à la Communauté française, pour d'autres, au niveau local - devraient se mobiliser pour faire partager ce projet européen, approfondir et élargir le débat avec les citoyens européens. On a beaucoup parlé de l'élargissement et de l'approfondissement au niveau institutionnel mais a-t-on suffisamment mené ce débat avec les citoyens? Il permettrait de mieux faire partager les choix politiques qui nous conduisent à vouloir plus d'Europe.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. Daniel Féret.

M. Daniel Féret (indépendant). - Madame la Ministre, Chers Collègues, voici trois semaines jour pour jour, le Parlement bruxellois votait à une large majorité son assentiment à la Constitution européenne. La belle affaire! C'était, et c'est de plus en plus, la voix du PS, du MR, du cdH, d'Ecolo contre la voix du peuple. J'avais longuement insisté, sous les sarcasmes de l'extrême-gauche, sur la dangerosité de cette Constitution qui ouvre la porte principale, la porte de service, les fenêtres et les soupiraux à l'entrée de la Turquie dans la maison européenne.

Il n'a pas fallu attendre longtemps avant que la Commission européenne, par la voix de son émissaire patenté, le commissaire Rehn, confirme mes prédictions. Dans sa conférence de presse du 29 juin - que j'ai sous les yeux, écrite en anglais - soit douze jours après le débat historique tenu dans nos murs, le commissaire européen Rehn affirmait, la main gauche sur le coeur et le poing droit sur le pupitre étoilé, que la Turquie entrerait - quoi que l'on fasse - dans l'Union européenne en 2014. Pourquoi si tard? Parce que le budget prévu pour la période 2007-2013 ne permet pas l'absorption de 70 millions de Turcs pauvres. Et c'est bien ce que je vous disais dans ces murs il y a trois semaines.

Avant que le peuple de France et celui de Hollande ne se soient prononcés contre la Constitution européenne et l'adhésion de la

Turquie à l'Union européenne, on parlait d'une négociation avec la Turquie qui durerait entre quinze et vingt ans. Certains proposaient même de s'en tenir à un partenariat privilégié - une idée que je défendais déjà en 1996 au Parlement européen - une union douanière dont je fus l'un des plus ardents partisans. Mais des peuples d'Europe, et non des moindres, ont dit non à cette Constitution anti-européenne.

Il fallait donc leur donner une leçon. Il fallait qu'ils soient violés par les anti-démocrates d'extrême-gauche, de gauche, du centre et de la droite courbe. Et, dans notre pays, c'est plus qu'un viol, c'est une tournante! D'abord, le Sénat, puis la Chambre, le Parlement bruxellois et la Commission communautaire commune! Ensuite, le Parlement wallon, et aujourd'hui un parlement même pas pubère, le Parlement francophone bruxellois. Et, tant qu'à faire, demain on invitera le Parlement de la Communauté française - pauvre France! - à venir aussi tirer son coup ... son coup de fusil, bien entendu. Je sais, je suis vulgaire au sens étymologique du terme mais je préfère le langage de salle de garde au discours mystificateur des partis prétendument démocratiques.

Mais je ne suis pas sûr qu'il vous pardonnera, le peuple, vous, les élus du PS, du MR, du cdH et d'extrême-gauche.

Nous, les élus du peuple, nous savons sa souffrance. Cela fait soixante ans que votre politique les mène à la précarité, à la pauvreté, à la misère et à l'insécurité.

Comme si cela ne vous suffisait pas, il vous faut encore les violer, au motif - dixit Elio Di Rupo, Louis Michel et Joëlle Milquet - qu'il est con, tellement con que vous vous sentez obligés de décider pour lui. Aux prochaines élections, vous serez surpris par ce que le peuple vous dira tandis que moi, je ne le serai pas.

Je sais déjà ce que vous direz le soir à la télévision. Vous direz tous en coeur qu'une fois de plus, le peuple a mal voté.

(Applaudissements sur les bancs de certains députés indépendants)

M. le Président. - La parole est à M. Josy Dubié.

M. Josy Dubié (Ecolo). - Mme Persoons a rappelé tout à l'heure que l'hymne européen était "l'Ode à la joie". Je voudrais donc être joyeux aujourd'hui mais je ne le suis pas vraiment. Pourtant, certains de mes collègues ont eu la gentillesse de rappeler mes nombreuses professions de foi européennes.

Lors de mon précédent discours, j'ai en effet dit combien l'Europe était à mes yeux fondamentale pour avoir ramené la paix sur notre continent et pour avoir fait taire les nationalismes imbéciles et meurtriers. Je suis un Européen convaincu. Je vais donc émettre un vote positif pour cette Constitution. Positif mais sans joie. Elle est en effet très loin de combler mon espérance et je pense qu'elle ne comble pas davantage celle de bon nombre d'entre vous.

En fin de compte, je crains que la Constitution ne soit pas votée. Quoi qu'il en soit, il ne nous est pas proposé de choisir entre la peste et le choléra mais plutôt entre le choléra et le choléra. L'un est curable tandis que l'autre ne l'est pas. En l'occurrence, la Constitution présente le mérite de débloquent une Europe établie aujourd'hui dans la foulée du Traité de Nice. La Constitution dispense en effet de l'unanimité dans bon nombre de matières. Cependant, nous regrettons vivement que l'unanimité demeure requise pour les matières fiscales et sociales qui sont essentielles à nos yeux pour s'attaquer au problème fondamental.

Lors du débat précédent, M. Simonet prétendait non seulement aimer comme moi l'Europe mais aussi en être fier parce qu'il s'agit, selon lui, d'une Europe de la prospérité. Je suis désolé de dire à M. Simonet que l'Europe n'est pas prospère. Avec vingt millions de chômeurs et des millions de laissés-pour-compte, on ne peut pas dire que l'Europe soit prospère!

Nous devons malheureusement poser ce constat et nous en connaissons les causes: l'ultralibéralisme et la dictature du marché, qui abandonnent à leur sort des millions de laissés-pour-compte. Il est très regrettable que les outils qui permettraient de modifier cette situation, notamment en matière fiscale et en matière sociale, restent inopérants à cause de la règle de l'unanimité.

Néanmoins, j'émettrai un vote positif. Je suis un Européen vaincu et je me plais à rappeler les propos de M. Jacques Delors. Il disait en substance «l'Europe est comme une bicyclette. Si elle s'arrête, elle tombe». Je ne veux pas que l'Europe tombe. Je pense qu'il faut lui laisser une chance. Comme beaucoup l'ont dit à cette tribune, nous allons voter "oui" et ce sera un "oui" de combat. J'ai entendu beaucoup de personnes s'exprimer à ce sujet. Rassemblons-nous et faisons en sorte que l'Europe de demain ne soit plus celle que nous connaissons aujourd'hui, avec ses millions de chômeurs et de laissés-pour-compte. Le combat sera long et difficile. Nous serons disponibles pour le mener avec ceux qui le veulent et j'espère qu'ils seront nombreux.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR). - Les attentats commis hier à Londres contre une population innocente dans les métros et les bus au jour de l'ouverture du G 8 au Royaume-Uni, ceux perpétrés précédemment à Madrid, New York, Paris montrent que les démocraties occidentales sont menacées. Cette volonté de nuire est telle que les acteurs de ce mouvement n'ont en rien été arrêtés par le sujet de la réunion du G 8, qui se réunit essentiellement pour décider ensemble de comment mieux venir en aide aux pays les plus pauvres. Ce simple fait montre à quel point les forces démocratiques ont besoin de s'unir toujours davantage pour mieux résister à ceux qui veulent les combattre.

Dans ce contexte, l'Union européenne, entité créée sur la base d'une volonté de paix et de progrès entre pays respectueux des valeurs de liberté et de respect des droits de l'Homme, doit impérativement renforcer ses structures, sa représentativité et son autorité. C'est pour permettre à l'Union européenne de continuer à fonctionner alors qu'elle s'est élargie à de nouveaux partenaires depuis un an, et pour lui donner plus de visibilité, plus de chances de parler d'une seule voix sur la scène mondiale, que ce Traité constitutionnel a été élaboré.

Rappelons-le, dire "oui", c'est:

- Permettre à l'Europe de fonctionner, tout simplement, car il est indispensable de passer à la majorité qualifiée pour un maximum de sujets - et je déplore avec vous, M. Dubié, que ce ne soit pas sur le plan de la fiscalité et des affaires sociales - parce que l'unanimité signifie blocage ou ouverture à tous les marchandages.
- Renforcer aussi les pouvoirs du Parlement européen.
- Simplifier l'actuel processus de prise de décision, trop complexe à quinze, inimaginable à vingt-cinq.

- Donner plus de force à l'Europe en lui donnant un président pour deux ans et demi et non plus un président tournant pour six mois.
- Institutionnaliser les Conseils européens des chefs d'Etat et de gouvernement.
- Se donner un ministre des Affaires étrangères européen, donc plus de visibilité, de cohérence, à l'influence politique de l'Europe dans le monde.
- Permettre les coopérations renforcées pour ceux qui le désirent.
- Permettre à l'Europe d'être mieux armée pour se battre dans le contexte mondial et de pouvoir prendre ensemble, dans des organismes tels que l'OMC, des décisions qui s'imposent pour à la fois nous permettre de conforter notre puissance économique dans ce nouveau contexte hyper concurrentiel, tout en préservant les indispensables avancées sociales que le monde nous envie.
- Approuver la reconnaissance des Régions et des entités fédérées - ce qui devrait vous plaire, Monsieur le Président - et l'accroissement de leur rôle dans le processus décisionnel.

Dire "non", c'est:

- Bloquer le processus décisionnel de l'Europe, et donc la paralyser pour de nombreuses années.

C'est retourner à la politique du repli sur soi des Etats membres, et des actions en ordre dispersé. C'est donc affaiblir ses chances de progrès. C'est se passer des investissements communs, ruiner les chances d'évolution de l'ensemble dans une dynamique économique tout en veillant au progrès social. C'est stopper l'évolution de la liberté de circuler. C'est renoncer à l'effort collectif que nous devons fournir, nous, pays de culture et de haut niveau d'éducation, pour développer les nouvelles technologies et la recherche, facteurs essentiels de croissance.

Oui, c'est bien là qu'il faut investir davantage, si nous voulons assurer à nos populations un avenir économique positif. C'est là, et c'est aussi dans l'éducation de nos jeunes. Je suis particulièrement heureuse de votre présence, Madame la Ministre Dupuis. C'est dans la formation optimale de nos travailleurs, et candidats travailleurs - chacun au mieux de ses capacités - que nous devons investir. Ce Parlement a des responsabilités à assumer en la matière et ce, d'autant plus que nous devons tenir compte des spécificités de notre région. Elle est, bien plus que d'autres et avant tout, une région de services. Nous devons aussi tenir compte de ses avantages, comme sa superficie limitée.

Nous devons, dans nos décisions, tenir compte de notre extraordinaire potentiel mais aussi de ses limites territoriales. Nous avons le potentiel voulu pour développer les objectifs de Lisbonne, c'est-à-dire aller vers la société de la connaissance, la société des technologies, de la recherche et de la communication. L'Europe peut nous aider à rencontrer ces objectifs et nous devons aider l'Europe à les atteindre.

Il nous appartient d'actionner au mieux les compétences de la Commission communautaire française en matière d'éducation, de formation professionnelle, de recherche et développement pour nous orienter vers cette société de la connaissance, clé de développement en ce XXI^{ème} siècle. Car nous devons être conscients qu'il est des secteurs où nous aurons plus de mal à résister à la concurrence internationale et il nous appartient de diriger au mieux nos citoyens vers les secteurs les plus porteurs. Offrons des formations de qualité irréprochable, soyons exigeants

avec nos jeunes, nous ne les préparerons que mieux à leur avenir professionnel qui, on le sait, aura pour contexte un monde hyperconcurrentiel.

Et, dès lors que nous voulons parallèlement continuer à garantir une aide sociale de qualité aux plus faibles d'entre nous et à ceux qui en ont besoin, nous devons impérativement nous inscrire dans une perspective économique qui a de l'avenir et où chacun, quelque soit son niveau, trouvera sa place.

Nous savons que nous sommes un pays largement exportateur et que l'Europe est notre premier client. Nous savons que nous avons besoin d'elle pour élargir nos perspectives de développement économique notamment. Et il en est de même pour tous les pays membres de l'Union européenne, qui sont par ailleurs unis autour des mêmes valeurs de démocratie et de respect des droits de l'Homme.

Le "oui" doit l'emporter dans un maximum de pays de l'Union européenne pour permettre à l'Europe de vivre, de se développer, et de faire respecter ses valeurs et ses idéaux démocratiques, ainsi que sa prospérité économique.

Si le processus devait marquer le pas, pendant cette période de blocage, les autres grands continents continueraient d'avancer sur leur lancée. De nouveaux pays émergents conquièrent chaque jour de nouvelles parts de marché et gagnent en influence.

Pendant que l'Europe tergiverse, la Chine et l'Inde, pour ne parler que de ces deux pays, progressent à une allure vertigineuse et, demain, nous risquons de nous réveiller avec la gueule de bois si nous ne réussissons pas à nous accorder sur l'essentiel.

Et ce n'est pas parce que deux pays ont dit "non", la France et les Pays-Bas, que nous devons penser que le Traité, qui nous est soumis ce jour, ne verra jamais le jour, ou bien que nous avons le temps, Monsieur le Président, d'attendre pour nous prononcer.

Le traité constitutionnel prévoit en effet que si les quatre cinquièmes des pays membres le ratifient, le Conseil européen s'en saisira et cherchera la voie à suivre pour l'avenir de l'Europe.

Or, à ce jour, 8 juillet 2005, quatorze pays se sont prononcés et douze ont dit "oui": l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Autriche, Chypre, Malte - et celle-ci à l'unanimité - la Lituanie, la Lettonie, la Slovaquie, la Hongrie et la Slovénie.

Le Grand-Duché de Luxembourg se prononcera par référendum ce dimanche 10 juillet et comme une forte majorité de parlementaires ont déjà voté "oui", nous osons croire que telle sera aussi l'attitude de la population.

Et notre processus se poursuit. Et j'espère que le Parlement flamand se prononcera avant les vacances.

Si quinze pays ont fait le choix de la ratification parlementaire, dix - en incluant la Pologne - ont opté pour le référendum.

Il est vrai qu'un certain nombre de ces pays ont voulu se donner le temps de la réflexion et ont quelque peu suspendu le processus. Mais je ne doute pas que le fait que bientôt seize pays se seront prononcés dont, j'ose le croire, quatorze en faveur du "oui", aura un effet d'entraînement et incitera à réactiver le processus de ratification des pays qui doivent encore se prononcer.

Toutefois, il est clair - et cela doit être répété dans une assemblée comme celle-ci - que les réactions enregistrées çà et là, les commentaires, les craintes voire les oppositions exprimées ont montré à quel point il est nécessaire de communiquer sur le sujet bien au-delà du vote que nous allons émettre.

Il est évident qu'il existe un large besoin d'information et de communication sur les institutions européennes, leur mode de fonctionnement, et surtout, sur les acquis de l'Europe.

Je veux saluer ici le rôle de Télé-Bruxelles pour son émission "Quinze" et aujourd'hui "Vingt-Cinq", émission de vulgarisation sur la chose européenne.

Rappelons-le, la paix et une prospérité économique inégalée dans le monde - malgré l'important nombre de chômeurs, que je déplore - en presque cinquante ans, de même que les objectifs et les enjeux de ce que je qualifie de "projet politique le plus ambitieux du siècle dernier et de ce début de XXIe siècle", sont les acquis de l'Europe.

Le Parlement francophone bruxellois est responsable, avec le gouvernement, de la politique à mener dans son réseau d'enseignement et de formation professionnelle mais aussi dans tant de lieux culturels, sportifs, sociaux en région bruxelloise, où le contact quotidien se fait avec la population. Il doit veiller à ce que partout où c'est possible, cette éducation à l'Europe et à ses valeurs se fasse.

Pour ma part, c'est une demande que j'adresse à nos ministres mais aussi à vous mes chers collègues, sachons nous montrer dignes de notre rôle de capitale de l'Europe, et plus simplement de notre rôle de citoyen européen.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems (Ecolo). - Je ne vais pas vous parler du Traité constitutionnel parce qu'à la différence de Mme Rousseaux, je ne pense pas qu'il sera encore appliqué tel quel. L'objet de notre débat et de nos décisions a changé. Ce n'est plus le Traité constitutionnel lui-même dont nous devons discuter mais le processus de construction européenne et la distance existant entre citoyens et mandataires démocratiques sur cette question qui en sont l'objet.

Les "non" français et néerlandais ont servi de puissant révélateur de la part de réalité de certaines platitudes que l'on avait tendance à négliger: "la construction européenne est de moins en moins comprise par les citoyens; la technocratie ou la bureaucratie de Bruxelles impose des décisions", etc. On a négligé que, derrière cette incompréhension citoyenne, pouvait se cacher une perte d'adhésion au projet européen lui-même. C'est pourquoi, je voudrais nous exhorter à mettre le débat et la participation citoyenne, gage d'adhésion et donc d'efficacité, au coeur du processus à venir. Un processus inévitable, si l'on veut avancer entre Européens dans la voie du progrès et non dans celle de la haine et du repli sur soi.

Je voterai donc "oui" pour signifier mon envie d'Europe, d'universalisme, d'échanges économiques, culturels, humains et même amoureux puisque je suis fort heureusement marié avec une Française.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La liste des orateurs étant épuisée, je donne la parole au gouvernement.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge des Relations internationales. - Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais remercier tout d'abord Mmes Véronique Jamoulle et Nathalie Gilson qui nous ont rapporté très fidèlement les propos de la commission.

Alors que le scepticisme régnait, la discussion a quand même débuté en commission, comme le montre le rapport. Beaucoup de choses ont été dites. Nous avons besoin d'échanges de ce genre.

A suivre cette discussion, au-delà même du clivage opposant majorité et opposition, il apparaît qu'il existe au moins un grand point de convergence de vues entre tous les groupes politiques et tous les partis démocratiques, j'insiste sur le "démocratiques". Nous partageons un même attachement à la construction de l'Europe. Finalement, ce n'est pas une platitude mais beaucoup plus que cela. Il s'agit d'un espace unifié de paix, d'échange, de droit, de liberté.

De façon un peu vertigineuse, il comporterait aujourd'hui 460 millions d'habitants, et j'ai envie de dire que c'est un espace que le monde nous envie. Je rentre d'un bref séjour au Maroc concernant la formation professionnelle et je puis vous confirmer que là c'est bien le cas.

Les nations européennes qui se sont opposées à répétition par la guerre, puis qui ont été divisées en deux blocs antagonistes pendant la période dite de "Guerre froide", ont adhéré à un projet de développement commun qui s'est élargi, approfondi. C'est dans cette perspective de cheminement que nous plaçons ce projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe, qui n'est qu'une petite étape de ce processus.

Bannir la guerre, l'exacerbation des nationalismes, les comportements prédateurs, pour y substituer le principe du développement librement partagé, c'est un grand projet que notre génération n'a malheureusement pas encore véritablement réussi à déployer au niveau mondial. Quant à déplacer des structures, nous n'y sommes pas tout à fait.

Cependant, et nous nous en réjouissons, nous pouvons, au-delà des appartenances partisans, au moins revendiquer le fait de l'avoir déjà mené à bien entre les peuples et les nations qui composent aujourd'hui l'Union européenne. J'ajoute: jusqu'à présent. Mais je partage aussi le sentiment de Mme Persoons, pour qui un grand aspect émotionnel existe dans certaines de nos motivations relatives à ce dossier. Encore faut-il faire vivre cet espace commun. Lui donner des règles, des institutions, en assurer le contrôle démocratique.

Un deuxième point sur lequel nous pouvons certainement nous mettre d'accord, c'est que le projet qui vous est aujourd'hui présenté est l'émanation d'un long processus. J'ai exposé à la commission le nombre d'intervenants dans le processus de rédaction de ces textes, à travers une Convention qui s'est réunie pendant quinze mois.

Elle a fait appel à tout ce que l'Europe compte comme représentants. Vous me direz évidemment que c'est loin de nous. Mais ce n'est pas pour cette raison que j'évoque ce processus mais pour indiquer qu'il est assez logique que le texte soit un compromis. La question est de savoir si celui-ci est acceptable ou non. Un tel compromis qui, manifestement, ne satisfait personne entièrement est-il le signe d'un texte se voulant fédérateur, même à un niveau pour rejoindre les propos de M. Josy Dubié - qui se situe bien en deçà de nos attentes?

J'aimerais rappeler, comme beaucoup, et je le ferai sans emphase, que le projet de Traité établissant cette Constitution a pour ambition de rendre le système européen plus démocratique, plus transparent, plus efficace. Si le texte est, pour au moins 80% de ses articles, une simple reprise et une mise en ordre de traités antérieurs, il n'en reste pas moins novateur en beaucoup de points.

La Constitution peut contribuer à rendre l'Europe plus démocratique. Elle intègre la Charte des droits fondamentaux, elle permet l'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'Homme, elle étend de manière substantielle les pouvoirs du Parlement européen, elle associe davantage les parlements nationaux aux travaux de l'Union, elle étend les compétences de la Cour de justice, elle reconnaît la structure constitutionnelle des Etats membres (en Belgique, ce n'est pas négligeable), en ce compris pour ce qui concerne l'autonomie régionale, elle crée - on l'a rappelé - un droit d'initiative populaire, elle consacre le dialogue avec les partenaires sociaux.

Cette Constitution peut aussi contribuer à rendre l'Europe plus transparente, puisque, même si elle n'est pas d'une lisibilité extraordinaire, elle sera fondée par un Traité constitutionnel unique qui établit la personnalité juridique de l'Union, mettant fin à la division artificielle de l'action de l'Union en piliers. Elle clarifie les compétences respectives de l'Union et des Etats membres et simplifie quelque peu les instruments législatifs et exécutifs de l'Union, entre lesquels elle établit une hiérarchie des normes.

Il est possible d'exprimer l'intérêt de l'Europe dans un parlement mais il est plus délicat de démontrer celui-ci dans une assemblée de citoyens.

La Constitution peut contribuer à rendre l'Union plus efficace. Elle étend la méthode communautaire et adapte le cadre institutionnel de l'Union de manière à répondre au défi de l'élargissement. Elle facilite la prise de décision au sein du Conseil en simplifiant le calcul de la majorité qualifiée.

Je voudrais aussi rappeler que, d'un point de vue strictement social, la Constitution européenne contient le principe de l'intégration de la Charte des droits fondamentaux. Cette Charte expose dans un seul texte, et pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, tout l'éventail des droits civils, politiques et sociaux des citoyens européens et de toutes les personnes résidant dans l'UE. C'est aussi pour cela que le monde nous envie un peu.

Ce qui vient d'être dit est partagé avec des nuances ou des formules différentes par l'ensemble des groupes démocratiques. Tout le monde constate que le projet contient des avancées pour la construction européenne mais le débat est peut-être ailleurs comme l'a rappelé M. Daems.

Cette Europe que nous appelons de nos vœux est aujourd'hui en crise. Chacun a pris acte que ce projet de Constitution ne recueille pas à ce jour un assentiment unanime des pays qui se sont déjà prononcés.

Pour ce qui est de la Belgique, nous arrivons en fin de parcours, puisque le projet de Traité a été approuvé au Sénat le 28 avril 2005, à la Chambre des représentants le 19 mai, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ce 17 juin et au Parlement wallon le 29 juin. Les votes intervenus ont montré l'adhésion de tous les partis démocratiques.

Je vous épargne la lecture des 12 pays ayant déjà ratifié le projet. Deux l'ont rejeté par référendum, la France et les Pays-Bas.

S'agissant d'un texte constitutionnel qui a en tant que tel vocation à faire l'objet d'un accord large, et d'un traité qui doit être ratifié par tous pour entrer en vigueur quelles que soient les procédures, chacun s'accorde à estimer qu'il y a dans les résultats des scrutins français et hollandais un signe important de la distance qui s'est marquée entre les opinions publiques et la construction européenne, et qu'il doit être pris en compte. Mais ce signe n'est pas tout à fait nouveau.

Ne voyons pas les choses de manière trop étroite. Le très faible taux de participation générale lors des dernières élections européennes de 2004 (45,4%) en était déjà un signal avant-coureur. On relèvera, à cet égard, que ces élections manifestaient également la forte adhésion des Belges à la construction européenne (90% de participation, contre 42% en France et 39% aux Pays-Bas). Ce n'est peut-être pas le même système mais c'est un des aspects du problème.

Lors du sommet des 16 et 17 juin 2005, les chefs d'Etat européens se sont exprimés d'une seule voix dans une déclaration par laquelle ils indiquent leur volonté de poursuivre le processus de ratification entamé.

Mais les chefs d'Etat soulignent également la nécessité qui est apparue de prendre en compte les inquiétudes et d'approfondir, avec l'ensemble des citoyens et des citoyennes, le débat sur la construction européenne. Ce point de vue est partagé par le gouvernement, et je crois qu'il l'est également par l'ensemble des groupes politiques.

Il est vrai, d'un point de vue strictement juridique, que la Belgique peut à elle seule bloquer l'adoption de ce traité constitutionnel et que la Commission communautaire française peut à elle seule bloquer la ratification de la Belgique.

Le Gouvernement de la Commission communautaire française s'est inscrit dans une option résolument volontariste, de cohérence fédérale. Je ne vais pas répéter les arguments que j'ai mentionnés en commission mais, si l'on se rappelle non seulement l'esprit mais aussi la lettre de la Constitution belge, en vertu de laquelle la Commission communautaire française exerce ses pouvoirs, le rejet du texte par la Commission communautaire française, pour des motifs dépassant les matières que nous gérons, serait sans doute perçu comme une atteinte à la cohésion bruxelloise et à la loyauté fédérale.

J'ai bon espoir qu'à partir de ce que j'ai entendu aujourd'hui, qui montre une cohérence et une cohésion développées dans l'analyse, les élus francophones bruxellois soient partout les fers de lance d'une réflexion et une force de proposition car, si nous voulons être vraiment honnêtes, ce qui fait défaut, c'est une proposition alternative sur laquelle les uns et les autres pourraient se mettre d'accord. Ce n'est pas simple et c'est pour cela que j'ai dit que je ne pensais pas que cela se ferait en un mois.

Il est donc difficile d'imaginer, Monsieur le Président, malgré tout le respect que nous vous devons, que nous soyons seuls à bloquer cette adhésion pour ce qui concerne notre pays. Mais nous pouvons être les fers de lance d'un débat, et même les fers de lance d'un combat, puisque c'est dans ce cadre-là qu'un grand nombre d'entre vous ont placé leur intervention.

Si le débat ne doit pas forcément avoir lieu de façon définitive, c'est-à-dire en bloquant le processus de ratification, pour éviter que l'on dise qu'on discute d'abord du fonctionnement de nos institutions avant de discuter de l'Europe, nous devons néanmoins nous atteler à une réflexion beaucoup plus vaste sur l'avenir de l'Europe.

Il faudra voir ce que le Conseil européen sera amené à décider au premier tour, lors de la fin du processus de ratification et ce, en fonction des résultats de ce dernier. Il est difficile de savoir à l'avance ce qu'il va se passer. A ce moment, il y aura un nouveau débat. A ce moment, la Commission communautaire française devra participer activement à ce débat et non se situer en bout de course.

Nous sommes des élus bruxellois, et peut-être sommes-nous, de tous les citoyens de l'Europe, les plus immédiatement concernés.

Je propose de prendre les contacts nécessaires si les circonstances le permettent - si ce processus se termine dans dix ans, je ne m'y engage pas. Il y a là une large plage pour faire valoir tout ce que nous avons dit aujourd'hui.

Bien entendu, si d'autres débats devaient être ouverts, comme par exemple le débat sur la directive Bolkestein, qui pourrait survenir à la rentrée, un certain nombre d'arguments pourrait trouver un consensus dans ce Parlement et être relayés par le gouvernement. Je n'ai aucun doute à ce sujet.

La crise ouverte aujourd'hui est très inquiétante. Pour ce qui nous concerne, nous devons garder un cap mais avec les yeux ouverts.

On a parlé d'un "oui" de combat, et je crois que c'est juste. En revanche, et à titre personnel, après avoir écouté Mme Rousseaux, je pense que les démocraties occidentales sont avant tout menacées par elles-mêmes.

Si je devais verser quelque chose à un débat aujourd'hui, après ce qu'il s'est passé hier à Londres, ou bien avant cela dans beaucoup d'autres lieux, je verserais cet élément-là à l'action à poursuivre.

Nous avons aussi à faire valoir que notre prospérité, toute relative qu'elle soit, est encore très enviable. Ayons cette humilité.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- J'ai un mot à ajouter, puisqu'il a été fait référence à de nombreuses reprises à quelque propos que j'ai pu tenir à un moment ou l'autre. Je précise que je n'ai jamais proposé que l'on puisse, à cette échelle ou à une autre, bloquer le processus de ratification. Je proposais une pause utile au débat avec le citoyen avant de reprendre le processus de ratification.

- La discussion générale est close.

Examen des articles

M. le Président.- Nous passons à l'examen des articles, sur base du texte adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article 1^{er}

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Article 2

Le Traité établissant une Constitution pour l'Europe et l'Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004, sortiront leur plein et entier effet.

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Article 3

Les amendements au Traité établissant une Constitution pour l'Europe et aux protocoles y annexés qui seront adoptés sur la base des articles I-32 § 5, I-40 § 7, I-55 § 4, III-167 § 2 (c), III-184 § 13, III-187 § 3, III-210 § 3, III-234 § 2, III-243, III-269 §

3, III-271 § 1, III-274 § 4, III-300 § 3, III-381, III-393, III-422 et IV-444 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe ainsi que de l'article 5 du Protocole n° 8 et de l'article 10 du Protocole n° 9, sortiront leur plein et entier effet.

M. le Président.- Pas d'observations? (*Non*)

L'article est adopté.

Les votes auront lieu à l'heure convenue.

La séance est suspendue à 16h44.

La séance est reprise à 17h02.

HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS TERRORISTES DE LONDRES

M. le Président.- Hier, des actes terroristes meurtriers ont frappé lourdement Londres et ses habitants. Je voudrais exprimer ici, au nom des démocrates de notre Parlement francophone bruxellois, à la fois un sentiment de tristesse, d'indignation, d'inquiétude et de solidarité.

De tristesse par rapport à toutes les victimes de ces attentats et aux familles de celles-ci, touchées indistinctement. D'indignation, le terrorisme n'est jamais acceptable, au nom d'aucune valeur, d'aucun combat, d'aucune situation, d'aucun peuple. Un sentiment d'inquiétude aussi. Après Paris, New York, Madrid, Istanbul, Beyrouth, et j'en passe dans d'autres coins du monde, le terrorisme démontre qu'il peut frapper n'importe où, aussi importantes que puissent être les mesures de sécurité.

Ces événements doivent nous rappeler avec acuité l'urgence de travailler à tous niveaux et de construire à l'échelle de chaque pays, à l'échelle de l'Europe, à l'échelle mondiale, des relations entre les peuples et entre les pays basées sur la justice, l'équité, le respect et la solidarité. Ils doivent également nous rappeler l'urgence d'éviter la tentation de la stigmatisation d'un pays, d'un peuple ou d'une religion.

Je vous propose d'observer, à la mémoire des victimes, quelques instants de silence.

(Le Parlement francophone bruxellois observe quelques instants de silence.)

M. le Président.- Je vous remercie.

VOTES NOMINATIFS

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les votes nominatifs des points dont l'examen est terminé.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président.- Nous allons voter sur le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005.

- Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

39 membres ont voté oui.

20 membres ont voté non.

1 membre s'est abstenue.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Véronique Jamouille, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Carine Vyghen, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowitz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat, Paul Arku.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

S'est abstenue: Danielle Caron.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement francophone bruxellois.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président.- Nous votons à présent sur le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

40 membres ont voté oui.

20 membres ont voté non.

1 membre s'est abstenue.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamouille, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Carine Vyghen, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowitz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat, Paul Arku.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

S'est abstenue: Danielle Caron.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 est adopté.

Il sera soumis à l'autorité de tutelle.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ
ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE ET À L'ACTE
FINAL FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004**

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président.- Nous votons à présent sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe et à l'Acte final faits à Rome, le 29 octobre 2004.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

57 membres ont voté oui.

4 membres ont voté non.

Aucun membre ne s'est abstenu.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamouille, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Joseph Parmentier, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Carine Vyghen, Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Alain Zenner, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Christos Doulkeridis, Josy Dubié, Paul Galand, Yaron Pesztat, Paul Arku, Danielle Caron.

Ont voté non: Céline Delforge, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe et à l'Acte final faits à Rome, le 29 octobre 2004 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement francophone bruxellois.

VŒUX DE VACANCES ET CLÔTURE

M. le Président.- Avant de lever la séance, je tiens à remercier particulièrement tout le personnel, tant celui des Parlements francophone bruxellois et de la Région de Bruxelles-Capitale que celui des services non permanents, pour leur collaboration au bon déroulement de nos séances plénières.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances reposantes et ressourçantes.

A l'occasion de la fin de cette session 2004-2005, j'ai le plaisir de vous inviter, membres du Parlement, des cabinets, de la presse et du personnel qui collaborent à la bonne marche de nos séances, à la réception qui se tient, à l'issue de la séance, dans les salons et jardins du Parlement.

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

Mme Caroline Persoons.- Traditionnellement, un chef de groupe prend la parole après le président en fin de session pour remercier les services. J'espère que le climat sera meilleur la session prochaine.

M. le Président.- Cela ne tient qu'à nous tous.

La séance plénière est levée à 17h10.

Membres du Parlement présents à la séance :

MM. Arku, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Chahid, Daems, de Clippele, Mmes De Galan, de Groote, Delforge, MM. de Lobkowicz, de Patoul, Mme Derbaki Sbaï, MM. Destexhe, De Wolf, Diallo, Doulkeridis, Doyen, du Bus de Warnaffe, Dubié, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Emmery, M. Féret, Mmes Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Mmes Hasquin-Nahum, Jamouille, MM. Lahlali, Leduc, Mme Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Moussaoui, Mouzon, MM. Ozkara, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pivin, Mme Razzouk, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Rorive, Rousseaux, Saïdi, Schepmans, MM. Simonet, Tomas, Mme Van Nieuwenhoven, M. Vervoort, Mme Vyghen, M. Zenner.

Membres du gouvernement présents à la séance :

Mmes Huytebroeck et Dupuis.

TABLEAUX BUDGETAIRES

**Décret ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005**

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE B. Cerexhe										
Prog. 0 :										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd	269	269			269
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	43	43			43
Dépenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	7	7			7
Totaux pour le programme 0					cnd	319	319	0	0	319
Totaux pour la division organique 1					cnd	319	319	0	0	319
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE Ch. Picqué										
Prog. 0 :										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd	143	143			143
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd	33	28			28
Dépenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd	13	18			18
Totaux pour le programme 0					cnd	189	189	0	0	189
Totaux pour la division organique 2					cnd	189	189	0	0	189
Division 03 CABINET DE LA MEMBRE DU COLLEGE E. Huytebroeck										
Prog. 0 :										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd	151	151			151
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd	25	25			25
Dépenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	13	13			13
Totaux pour le programme 0					cnd	189	189	0	0	189
Totaux pour la division organique 3					cnd	189	189	0	0	189
Division 04 CABINET DE LA MEMBRE DU COLLEGE F. Dupuis										
Prog. 0 :										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd	189	189			189
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd	5	5			5
Dépenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	0	0			0
Totaux pour le programme 0					cnd	194	194	0	0	194
Totaux pour la division organique 4					cnd	194	194	0	0	194

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E. Kir										
Prog. 0 :										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd	218	176			176
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd	14	34			34
Dépenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd	2	4			4
Totaux pour le programme 0					cnd	234	214	0	0	214
Totaux pour la division organique 5					cnd	234	214	0	0	214
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.										
Prog. 0 :										
Dotation à l'Assemblée	6	0	0	01.01	cnd	4.279	1.911			1.911
Avance récupérable à l'A.C.C.F	6	0	0	85.01	cnd	0	0			0
Totaux pour le programme 0					cnd	4.279	1.911	0	0	1.911
Totaux pour la division organique 6					cnd	4.279	1.911	0	0	1.911
Division 21 ADMINISTRATION										
Prog. 0 : SUBSISTANCE										
Dépenses de toutes natures relatives au déménagement	21	0	0	01.02	cnd	250	0			0
Dépenses de toute nature relatives à l'accord du non-marchand	21	0	0	01.03	cnd	128	125			125
					caa	15				0
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	ce	2.301	2.565			2.565
					co	2.248	2.540			2.540
Rémunérations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	9.410	11.180			11.180
Rémunérations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	3.950	3.810			3.810
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd	665	680			680
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CCF.	21	0	0	11.08	cnd	266	290			290
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	cnd	2.450	2.600			2.600
Primes de responsabilisation	21	0	0	11.10	cnd	2	10			10
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	60	100			100
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	1.146	1.145			1.145
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd		50			50
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	511	511			511
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	cnd	136	102			102
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	881	801			801
Actions de promotion et de communication externe	21	0	0	12.06	cnd	0	0			0

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Dépenses liées à la Réforme de la Comptabilité de l'Etat.	21	0	0	12.07	ce		60			60
					co		30			30
Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonct.	21	0	0	12.09	cnd	68	68			68
Frais de fonctionnement de la Cellule de Contrôle des subsides	21	0	0	12.10	ce	40	0			0
					co	40	0			0
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1.240	1.329			1.329
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd	0	70			70
Frais de location simple (leasing opérationnel)	21	0	0	12.13	cnd	70	90			90
Frais de gestion des bâtiments administratifs de la Cocof	21	0	0	12.14	cnd	0	0			0
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd	37	40			40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd		40			40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	cnd	296	280			280
Dotation au S.G.S. Bâtiments	21	0	0	61.31	ce	1.041	510	50		560
					co	960	560			560
Achat d'un bâtiment administratif	21	0	0	71.01	cnd	1.698	0			0
Aménagement bâtiment administratif	21	0	0	72.01	ce	0	0			0
					co	0	0			0
Dépenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	43	100			100
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	210	100			100
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	cnd	56	56			56
Investissement matériel roulant	21	0	0	74.10	cnd	0	0			0
Totaux pour le programme 0					cnd	23.573	23.577	0	0	23.577
					co	3.248	3.130	0	0	3.130
					ce	3.382	3.135	50	0	3.185
					caa	15	0	0	0	0
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE										
Intérêts dus en vertu de l'article 7, paragraphe 8, du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs	21	1	0	21.01	cnd	0	0			0
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01	cnd	0	0			0
Totaux pour le programme 1					cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 21					cnd	23.573	23.577	0	0	23.577
					co	3.248	3.130	0	0	3.130
					ce	3.382	3.135	50	0	3.185
					caa	15	0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Division 22 AIDE AUX PERSONNES										
Prog. 1 : ACTION SOCIALE										
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	22	1	0	12.01	cnd	22	37			37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	13	41			41
Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3e âge	22	1	0	33.01	cnd	950	796			796
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2.174	2.446			2.446
Frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et frais d'un système de télévigilance	22	1	0	33.04	cnd	130	115			115
Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd	42	42			42
Subventions aux centres d'accueil pour adultes et maisons maternelles	22	1	0	33.06	cnd	7.157	7.742			7.742
Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	343	324			324
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	2	135			135
Totaux pour le programme 1					cnd	10.833	11.678	0	0	11.678
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES										
Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	cnd caa	71 3	99	-3 3		96 3
Dépenses destinées à préparer le secteur de la cohésion sociale à l'application du NM	22	2	0	12.03	cnd		100			100
Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	33.04	cnd caa	3.766	3.746	-8 8		3.738 8
Subventions à l'ASBL "Centre bruxellois d'Actions interculturelles"	22	2	0	33.05	cnd caa	223 15	228			228 0
Subventions aux communes en vue de l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	43.05	cnd	3.743	4.289			4.289
Totaux pour le programme 2					cnd caa	7.803 18	8.462 0	-11 11	0 0	8.451 11
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES										
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPARÉE CENTRE ETOILE POLAIRE										
Rémunération du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	cnd	577	601			601
Dépenses de fonctionnement de l'Etoile polaire	22	3	2	12.11	cnd	0	0			0
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31	cnd	625	643			643
Dépenses patrimoniales de l'Etoile polaire	22	3	2	74.02	cnd	0	0			0
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.202	1.244	0	0	1.244

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPARÉE SBFPH.										
Audit du service à gestion séparée	22	3	3	12.01	cnd	174	0			0
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.02	cnd		174			174
Dotations au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	cnd	88.139	91.877			91.877
Totaux pour l'activité 3					cnd	88.313	92.051	0	0	92.051
Totaux pour le programme 3					cnd	89.515	93.295	0	0	93.295
Prog. 4 : FAMILLE										
Subventions aux services agréés d'aide aux familles	22	4	0	33.12	cnd	21.146	22.250			22.250
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13	cnd	4.925	4.978			4.978
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	79	79			79
Formation d'aides familiales	22	4	0	33.15	cnd	252	256			256
Subventions aux services Espace-Rencontre	22	4	0	33.16	cnd	157	200			200
Totaux pour le programme 4					cnd	26.559	27.763	0	0	27.763
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES										
Honoraires, frais d'étude et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	0	2			2
Subventions d'investissements dans les infrastructures sociales (secteur privé)	22	5	0	52.01	ce co	0 0	0 0			0 0
Subventions d'investissements dans les infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	22	5	0	52.02	ce co	0 0	0 0			0 0
Subventions facultatives pour infrastructures sociales	22	5	0	52.03	ce co	0 0	0 0			0 0
Dotations au S.G.S. Bâtiments	22	5	0	61.31	ce co	1.789 1.150	1.500 1.155			1.500 1.155
Dotations au SGS Bâtiments - Cohésion Sociale	22	5	0	61.32	ce co		0 100	100		100 100
Dotation au SGS Bâtiments - Action Sociale	22	5	0	61.33	ce co		633 892	259		892 892
Subventions d'investissements dans les infrastructures sociales (secteur public)	22	5	0	63.21	ce co	0 0	0 0			0 0
Subventions d'investissement dans les infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur public)	22	5	0	63.22	ce co	0 0	0 0			0 0
Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24	cnd	0	13			13
Totaux pour le programme 5					cnd co ce	0 1.150 1.789	15 2.147 2.133	0 0 359	0 0 0	15 2.147 2.492
Totaux pour la division organique 22					cnd co ce caa	134.710 1.150 1.789 18	141.213 2.147 2.133 0	-11 0 359 11	0 0 0 0	141.202 2.147 2.492 11

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Division 23 SANTE										
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE										
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	23	1	0	12.01	cnd	78	62			62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd	69	69			69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	17	12			12
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd	54	59			59
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	cnd	68	84			84
Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	cnd	89	89			89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	cnd	905	990			990
Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé	23	1	0	33.14	cnd	102	105			105
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	cnd	12	12			12
Totaux pour le programme 1					cnd	1.394	1.482	0	0	1.482
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES										
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	cnd	11.200	11.600			11.600
Subventions aux centres de télé-accueil	23	2	0	33.05	cnd	644	738			738
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	0	0			0
Subventions aux centres de soins de jour	23	2	0	33.08	cnd	27	27			27
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	653	699			699
Subventions aux centres de coordination	23	2	0	33.10	cnd	1.059	1.105			1.105
Subventions aux associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	cnd	1.701	1.922			1.922
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	3.179	3.530			3.530
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	23	2	0	33.17	cnd	755	152			152
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteurs en santé	23	2	0	33.18	cnd	0	100			100
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01	cnd	0	0			0
Totaux pour le programme 2					cnd	19.218	19.873	0	0	19.873
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES										
Honoraires, frais d'études et documentation ...	23	5	0	12.01	cnd	2	0			0
Subventions d'investissement dans les infrastructures de santé	23	5	0	52.01	ce	0	0			0
					co	0	0			0
Dotations au S.G.S. Bâtiments	23	5	0	61.31	ce	1.165	500			500
					co	457	460			460
Totaux pour le programme 5					cnd	2	0	0	0	0
					co	457	460	0	0	460
					ce	1.165	500	0	0	500
Totaux pour la division organique 23					cnd	20.614	21.355	0	0	21.355
					co	457	460	0	0	460
					ce	1.165	500	0	0	500
					caa	0	0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Division 24 TOURISME										
Prog. 0 :										
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	24	0	0	12.01	cnd	203	125	50		175
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	120	219			219
Frais de fonctionnement - Auberges de jeunesse	24	0	0	12.03	cnd	0	0			0
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ce	93	15			15
					co	46	50			50
Subventions aux associations actives en matière de tourisme	24	0	0	33.02	cnd	1.462	1.370	200		1.570
					caa	2				0
Subventions de fonctionnement à l'O.P.T.	24	0	0	43.01	cnd	4.221	4.272			4.272
Subvention à l'O.P.T. pour le bail emphytéotique 274, boulevard Saint-Germain	24	0	0	43.02	cnd	0	0			0
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	ce	1.500	0			0
					co	300	300			300
Subventions d'équipement touristique (secteur privé)	24	0	0	52.04	ce	195	256	-250		6
					co	25	256	-250		6
Primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	3	10			10
Dotations au S.G.S. Bâtiments	24	0	0	61.31	ce	90	87	3		90
					co	90	90			90
Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	ce	35	25			25
					co	6	50			50
Investissements indications touristiques	24	0	0	70.01	ce	0	0			0
					co	30	68			68
Investissement en tourisme social-Travaux d'aménagement et de rénovation.	24	0	0	72.01	ce	0	0			0
					co	0	0			0
Totaux pour le programme 0					cnd	6.009	5.996	250	0	6.246
					co	497	814	-250	0	564
					ce	1.913	383	-247	0	136
					caa	2	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 24					cnd	6.009	5.996	250	0	6.246
					co	497	814	-250	0	564
					ce	1.913	383	-247	0	136
					caa	2	0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Division 25 TRANSPORTS SCOLAIRES										
Prog. 0 : .										
Rémunération du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1.460	1.520			1.520
Remboursement Stib du détachement de l'agent chargé du contrôle des circuits du transport scolaire.	25	0	0	11.05	cnd	0	0			0
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	4.968	4.980			4.980
Dépenses de toutes natures relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	175	175			175
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	cnd	50	12			12
Totaux pour le programme 0					cnd	6.653	6.687	0	0	6.687
Totaux pour la division organique 25					cnd	6.653	6.687	0	0	6.687
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration.	26	1	0	12.01	cnd	2	6			6
Promotion, publication, diffusion	26	1	0	12.02	cnd	1	25			25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes européens des objectifs 3 et 4 du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce co	0 74	6 2			6 2
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA, à des actions d'insertion professionnelle	26	1	0	33.01	cnd	96	96			96
Décret du 27.4.1995: agrément et fonctionnement de base	26	1	0	33.02	cnd	3.749	4.519			4.519
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture	26	1	0	33.03	cnd	15	18			18
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	26	1	0	33.04	cnd	4	4			4
Intervention dans le traitement du personnel des asbl bruxelloises d'insertion socio-professionnelle	26	1	0	33.05	cnd	0	0			0
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelles	26	1	0	33.06	cnd	32	32			32
Subventions à la FEBISP	26	1	0	33.07	cnd	62	64			64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	26	1	0	33.08	cnd	164	189			189
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle	26	1	0	33.11	cnd	21	50			50
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	64	64			64
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	126	126			126
Préfinancement "Fonds social européen" des OISP agréés	26	1	0	85.50	cnd	3.400	3.400			3.400
Totaux pour le programme 1					cnd co ce	7.736 74 0	8.593 2 6	0 0 0	0 0 0	8.593 2 6

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES										
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd	1.545	1.640			1.640
Dépenses de toutes natures en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes	26	2	0	12.01	cnd	136	136			136
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	26	2	0	33.01	cnd	191	191			191
Subvention pour la formation des indépendants	26	2	0	41.01	cnd	0	0			0
Subvention de fonctionnement à l'IFPME	26	2	0	41.02	cnd	0	0			0
Sub. de fonctionnement à l'Institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd	46	49			49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	cnd	6.679	7.141			7.141
Charges immobilières des centres de formation	26	2	0	61.01	cnd	0	0			0
Totaux pour le programme 2					cnd	8.597	9.157	0	0	9.157
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE										
Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	26	3	0	43.05	cnd	21.316	23.021			23.021
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics	26	3	0	43.06	cnd	2.031	2.335			2.335
Totaux pour le programme 3					cnd	23.347	25.356	0	0	25.356
Totaux pour la division organique 26					cnd	39.680	43.106	0	0	43.106
					co	74	2	0	0	2
					ce	0	6	0	0	6
Division 27 DETTE										
Prog. 0 :										
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES										
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd	115	115			115
Dotation à la Spabsb	27	0	1	43.03	cnd	3.926	3.238			3.238
Totaux pour l'activité 1					cnd	4.041	3.353	0	0	3.353
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES										
Intérêts des emprunts	27	0	3	21.11	cnd	9	5			5
Amortissements	27	0	3	91.11	cnd	88	92			92
Totaux pour l'activité 3					cnd	97	97	0	0	97
Act. 4 : Ex-F.B.I.S.P.P.H.										
Intérêts des emprunts	27	0	4	21.11	cnd	46	0			0
Amortissements	27	0	4	91.11	cnd	871	0			0
Totaux pour l'activité 4					cnd	917	0	0	0	0
Act. 5 : OFFICE DE PROMOTION DU TOURISME (O.P.T.)										
Intérêts des emprunts	27	0	5	21.11	cnd	8	0			0
Amortissements	27	0	5	91.11	cnd	135	0			0
Totaux pour l'activité 5					cnd	143	0	0	0	0

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux										
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	21.11	cnd	0	0			0
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd	50	36			36
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	cnd	57	64			64
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	91.11	cnd	0	0			0
Totaux pour l'activité 6					cnd	107	100	0	0	100
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42										
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	cnd		1.183			1.183
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11	cnd		515			515
Totaux pour l'activité 7					cnd	0	1.698	0	0	1.698
Totaux pour le programme 0					cnd	5.305	5.248	0	0	5.248
Totaux pour la division organique 27					cnd	5.305	5.248	0	0	5.248
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS										
Prog. 0 :										
Dotation au S.G.S. Bâtiments	28	0	0	41.31	cnd	0	0			0
Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 01/04/1977)	28	0	0	52.02	ce	146	153			153
					co	153	153			153
Dotation au S.G.S. Bâtiments	28	0	0	61.31	ce	34	15	2		17
					co	34	17			17
Travaux de rénovation du Centre sportif de la Woluwe.	28	0	0	72.01	ce	0	0			0
					co	0	0			0
Totaux pour le programme 0					cnd	0	0	0	0	0
					co	187	170	0	0	170
					ce	180	168	2	0	170
Totaux pour la division organique 28					cnd	0	0	0	0	0
					co	187	170	0	0	170
					ce	180	168	2	0	170
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT										
Prog. 0 :										
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF										
Rémunération du personnel	29	0	2	11.01	cnd	845	906			906
Dépenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	247	252			252
Dotations au S.G.S. Bâtiments	29	0	2	61.31	ce	500	500	20		520
					co	517	445	75		520
Travaux d'aménagement et de rénovation du Complexe sportif à Anderlecht	29	0	2	72.01	ce	0	0			0
					co	0	0			0
Complexe sportif à Anderlecht - achat de matériel	29	0	2	74.02	cnd	13	13			13
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.105	1.171	0	0	1.171
					co	517	445	75	0	520
					ce	500	500	20	0	520

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Act. 3 : ENSEIGNEMENT										
Rémunération du personnel hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd	12.100	12.800			12.800
Rémunération du personnel Haute-Ecole	29	0	3	11.02	cnd	1.896	1.996			1.996
Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires	29	0	3	11.04	cnd	26	26			26
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	cnd	394	443			443
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd	78	78			78
Frais relatifs aux missions internationales	29	0	3	12.00	cnd	12	12			12
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	6	12			12
Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd	5.425	5.490			5.490
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	136	181			181
Subventions de fonctionnement à la H.E. Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05	cnd	537	537			537
Dotations au S.G.S. Bâtiments	29	0	3	61.31	ce	8.607	6.000			6.000
					co	7.226	6.000			6.000
Achat de terrains et de bâtiments, construction, aménagement	29	0	3	72.01	ce	0	0			0
					co	0	0			0
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute Ecole	29	0	3	74.01	cnd	816	816			816
Achat de biens meubles durables pour la Haute Ecole	29	0	3	74.02	cnd	201	201			201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires	29	0	3	74.03	cnd	2	10			10
Totaux pour l'activité 3					cnd	21.629	22.602	0	0	22.602
					co	7.226	6.000	0	0	6.000
					ce	8.607	6.000	0	0	6.000
Totaux pour le programme 0					cnd	22.734	23.773	0	0	23.773
					co	7.743	6.445	75	0	6.520
					ce	9.107	6.500	20	0	6.520
Totaux pour la division organique 29					cnd	22.734	23.773	0	0	23.773
					co	7.743	6.445	75	0	6.520
					ce	9.107	6.500	20	0	6.520
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE										
Prog. 0 :										
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES										
Dépenses de toutes natures relatives au dispositif fédéral "Annoncer la Couleur" et au "Centre Européen de Langue Française"	30	0	0	01.01	cnd	98	116			116
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	30	30			30
Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	30	30			30
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	20			20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	50	50			50
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232	232			232
Totaux pour l'activité 0					cnd	460	478	0	0	478

BUDGET 2005 Décret (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE										
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	cnd	108	108			108
Subventions de politique générale	30	0	1	33.01	cnd	240	251			251
Dotation au S.G.S. Bâtiments	30	0	1	61.31	ce	50	0			0
					co	50	0			0
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd		1.060			1.060
Totaux pour l'activité 1					cnd	348	1.419	0	0	1.419
					co	50	0	0	0	0
					ce	50	0	0	0	0
Act. 2 : INFRASTRUCTURES CIVA										
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.31	ce		50			50
					co		50			50
Totaux pour l'activité 2					cnd	0	0	0	0	0
					co	0	50	0	0	50
					ce	0	0	0	0	50
Totaux pour le programme 0					cnd	808	1.897	0	0	1.897
					co	50	50	0	0	50
					ce	50	50	0	0	50
Totaux pour la division organique 30					cnd	808	1.897	0	0	1.897
					co	50	50	0	0	50
					ce	50	50	0	0	50
Totaux pour le budget					cnd	265.490	275.868	239	0	276.107
					co	13.406	13.218	-175	0	13.043
					ce	17.586	12.875	184	0	13.059
					caa	35	0	11	0	11

SGS Bâtiments

ADMINISTRATION					BUDGET 2005 en milliers €									
DEPENSES					RECETTES				DEPENSES					
Intitulés	Initial Montant CE	Initial Montant Co	1er Ajust Montant CE	1er Ajust Montant Co	Intitulés	Libellé	Montant	Montant ajustés	Intitulés	Libellé	Montants CE Initial	Montants CO Initial	Montants CE ajusté	Montants CO ajusté
11.11.61.31	433	884	809	809	7.11.11.01	Dotation au SGS Bâtiments	884	809	6.11.11.01	Dépenses- division Culture	433	884	423	809
21.00.61.31	510	560	560	560	7.21.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	560	560	6.21.00.01	Dépenses-frais de gestion bâtiments administratifs	525	525	525	525
22.50.61.31	1.500	1.155	1.500	1.155	7.22.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	1.155	1.155	6.21.00.02	Dépenses-bâtiments administratifs	510	510	510	510
									6.22.50.02	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	1.490	1.125	1490	1125
22.50.61.32	0	100	100	100	7.22.50.02	ID	100	100	6.22.50.05	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur public)	10	30	10	30
									6.22.50.03	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales	0	100	0	100
22.50.61.33	633	892	892	892	7.22.50.03	ID	892	892	6.22.50.01	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales (secteur privé)	300	400	300	400
									6.22.50.04	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales (secteur public)	333	492	283	442
									6.22.50.06	Dépenses- Subvention facultative pour infra sociales en action sociale			50	50
23.50.61.31	500	460	500	460	7.23.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	460	460	6.23.50.01	Dépenses - Subvention infrastructures de santé	500	460	500	460
24.00.61.31	87	90	90	90	7.24.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	90	90	6.24.00.01	Dépenses- Fonctionnement Auberges de jeunesse	37	40	37	40
28.00.61.31	15	17	17	17	7.28.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	17	17	6.24.00.02	Dépenses- Tourisme social	50	50	50	50
									6.28.00.01	Dépenses -Centre sportif de la Woluwe	15	17	15	17
29.02.61.31	500	445	520	520	7.29.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	445	520	6.29.02.01	Dépenses - Complexe sportif d' Anderlecht	500	445	510	520
29.03.61.31	6.000	6.000	6.000	6.000	7.29.03.01	Dotation au SGS Bâtiments	6.000	6.000	6.29.03.01	Dépenses - Enseignement	6.000	6.000	6000	6000
30.02.61.31	50	50	50	50	7.30.01.01	Dotation au SGS Bâtiments	50	50	6.30.01.01	Dépenses - CIVA	50	50	50	50
TOTAL	10.228	10.653	11.038	10.653			10.653	10.653			10.753	11.128	10.753	11.128

SFPME

	Dépenses SFPME	Crédit initial	1 ^{er} ajustement	Total ajusté 2005
	Chapitre 52: sommes dues aux tiers			
521	Locaux et matériel	47		47
522	Frais de bureau	88		88
523	Promotion	25		25
524	Contentieux	0		0
525/01	Intérêts sur emprunts	0		0
525/02	Frais financiers	0		0
526	Autres prestations et travaux par tiers	30		30
528	Informatique	20		20
529	Divers	4		4
	Sous-total	214		214
	Chapitre 53: sommes aux tiers (mission statutaire)			
531	Formateurs FP	3.560	-60	3.500
532	Subventions forfaitaires au centre	1.838		1.838
533/01	Equipement du centre	62		62
533/02-08	Autres frais centre (projets européens, ...)	350		350
533/09	Rétrocession partielle financement alternatif	75		75
534/01 a	Charges immobilières du centre (capital)	486		486
534/02	Loyers centre	0		0
534/03	Réfections immobilières	37		37
536	Paiement aux tiers (jetons de présence, frais étudiants, ...)	190	48	238
537	Commissions à caractère pédagogique	0		0
538	Consortium de validation compétences		12	12
	Sous-total	7.067	0	7.067
	TOTAL DEPENSES	7.281	0	7.281

	Recettes SFPME	Crédit initial	1 ^{er} ajustement	Total ajusté 2005
	Chapitre 41: produits résultant de sa mission statutaire			
411	Recettes fonctionnelles	0		0
412/01	Financement alternatif (part fonctionnement)	65		65
412/01	Financement alternatif (part formateurs)	75		75
413	Revenus financiers	0		0
414	Recettes exceptionnelles	0	0	0
	Sous-total	140	0	140
	Chapitre 45: intervention CoCof			
451/01	Dotation AB 26.20.41.31	7.141		7.141
451/05	Reports 2004	0		0
	Sous-total	7.141		7.140
	TOTAL RECETTES	7.281	0	7.281

TABLEAUX BUDGETAIRES

**Règlement ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005**

BUDGET 2005 Règlement (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Division 10 ADMINISTRATION										
Prog. 0 : REMUNERATION										
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	11.03	cnd	1.752	1.797			1.797
Rémunération du personnel contractuel	10	0	0	11.04	cnd	640	558			558
Frais liés au personnel	10	0	0	11.05	cnd	90	99			99
Provision pension	10	0	0	11.06	cnd	290	228			228
Pensions pour cause d'inaptitude	10	0	0	11.30	cnd	36	50			50
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	cnd		6			6
Frais de gestion du personnel	10	0	0	12.02	cnd	57	58			58
Frais de formation et d'information du personnel	10	0	0	12.03	cnd	22	16			16
Frais liés à l'informatisation de l'administration	10	0	0	12.04	cnd	12	12			12
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	cnd	324	339			339
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	cnd	180	146			146
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	12.13	cnd	8	9			9
Subvention au service social	10	0	0	33.01	cnd	32	32			32
Dépenses patrimoniales	10	0	0	74.01	cnd	10	10			10
Achat de matériel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	cnd	49	15			15
Totaux pour le programme 0					cnd	3.502	3.375	0	0	3.375
Totaux pour la division organique 10					cnd	3.502	3.375	0	0	3.375
Division 11 JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT										
Prog. 1 : CULTURE										
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN GENERAL										
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	1	1	12.01	cnd	0	0			0
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	1	12.02	cnd	35	35			35
Subventions aux associations (secteur privé)	11	1	1	33.01	cnd	172	215			215
Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1	1	33.02	cnd		20	-20		0
Subvention en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	cnd	82	82			82
Subvention à l'asbl CFC Editions	11	1	1	33.04	cnd	246	246			246
Infrastructures culturelles: subvention pour intérêts	11	1	1	33.21	cnd	25	25			25
Subventions aux associations (secteur public)	11	1	1	43.01	cnd	64	64			64
Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1	1	43.20	cnd	0	0	20		20
Infrastructures culturelles: subvention pour amortissements	11	1	1	53.21	cnd	27	27			27
Dotation au S.G.S. Bâtiments	11	1	1	61.31	ce co	928 525	433 884	376 -75		809 809
Travaux d'aménagement, de rénovation et de construction - division culture	11	1	1	72.01	ce co	0 0	0 0			0 0
Totaux pour l'activité 1					cnd co ce	651 525 928	714 884 433	0 -75 376	0 0 0	714 809 809

BUDGET 2005 Règlement (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Act. 2 : DANSE, MUSIQUE, THEATRE										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	12.02	cnd	16	20			20
Dépenses de promotion, diffusion, publication du théâtre pour le jeune public	11	1	2	12.03	cnd	0	0			0
Subventions aux associations	11	1	2	33.01	cnd	1.226	1.231			1.231
Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public	11	1	2	33.02	cnd	154	154			154
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.396	1.405	0	0	1.405
Act. 3 : LIVRE, LITTERATURE ET LANGUE FRANCAISE										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	12.02	cnd	10	10			10
Subventions aux associations	11	1	3	33.01	cnd	397	397			397
Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture	11	1	3	33.02	cnd	121	126			126
Subventions au secteur public	11	1	3	43.01	cnd	0	0			0
Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales	11	1	3	43.22	cnd	299	299			299
Subventions d'investissement aux bibliothèques communales	11	1	3	63.21	cnd	231	237			237
Totaux pour l'activité 3					cnd	1.058	1.069	0	0	1.069
Act. 4 : FOLKLORE, TOURISME										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4	12.02	cnd	0	0			0
Subventions aux associations	11	1	4	33.01	cnd	35	35			35
Totaux pour l'activité 4					cnd	35	35	0	0	35
Act. 5 : ARTS PLASTIQUES, MUSEES										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	12.02	cnd	12	12			12
Subventions aux associations	11	1	5	33.01	cnd	496	496			496
Subvention à l'ASBL CIVA	11	1	5	33.02	cnd	248	248			248
Dépenses patrimoniales	11	1	5	74.01	cnd	0	0			0
Totaux pour l'activité 5					cnd	756	756	0	0	756
Act. 6 : AUDIOVISUEL										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	cnd	15	15			15
Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel	11	1	6	12.11	cnd	55	60			60
Subventions aux associations	11	1	6	33.01	cnd	412	407			407
Subvention à Télé-Bruxelles	11	1	6	33.02	cnd	1.869	1.900			1.900
Subvention extraordinaire à Télé-Bruxelles	11	1	6	33.03	cnd	40	200			200
Totaux pour l'activité 6					cnd	2.391	2.582	0	0	2.582
Act. 7 : CENTRES CULTURELS										
Subventions aux associations	11	1	7	33.01	cnd	402	313			313
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	33.02	cnd		80			80
Totaux pour l'activité 7					cnd	402	393	0	0	393
Totaux pour le programme 1					caa	0	0	0	0	0
					cnd	6.689	6.954	0	0	6.954
					co	525	884	-75	0	809
					ce	928	433	376	0	809

BUDGET 2005 Règlement (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Prog. 2 : SPORTS ET JEUNESSE										
Act. 1 : JEUNESSE, LUDOTHEQUES										
Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse	11	2	1	12.02	cnd	7	7			7
Autres dépenses de promotion, diffusion, ludothèques	11	2	1	12.03	cnd	15	15			15
Subventions aux associations en matière de jeunesse	11	2	1	33.01	cnd	254	254			254
Subventions aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	33.02	cnd	59	59			59
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	33.03	cnd	45	45			45
Subventions pour aménagement ou amélioration des installations	11	2	1	52.01	cnd	17	17			17
Totaux pour l'activité 1					cnd	397	397	0	0	397
Act. 2 : SPORTS										
Dépenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	cnd	65	65			65
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	cnd	300	307			307
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	33.02	cnd	188	174			174
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	33.03	cnd		118			118
Crédit exceptionnel à l'Asbl Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	82.01	cnd	87	0			0
Totaux pour l'activité 2					cnd	640	664	0	0	664
Act. 3 : PETITE ENFANCE										
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	2	3	12.01	cnd	13	20			20
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication	11	2	3	12.02	cnd	20	20			20
Subventions aux associations	11	2	3	33.01	cnd	220	213			213
Totaux pour l'activité 3					cnd	253	253	0	0	253
Totaux pour le programme 2					cnd	1.290	1.314	0	0	1.314
Prog. 3 : EDUCATION A LA CULTURE										
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	3	0	12.01	cnd	8	8			8
Promotion de l'enseignement, diffusion et publication	11	3	0	12.02	cnd	38	38			38
Subventions aux associations (secteur privé)	11	3	0	33.01	cnd	289	289			289
Totaux pour le programme 3					cnd	335	335	0	0	335
Prog. 4 : EDUCATION PERMANENTE, ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES										
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE										
Autres dépenses de promotion, diffusion, publication	11	4	1	12.02	cnd	5	5			5
Subventions aux associations en matière d'éducation permanente	11	4	1	33.01	cnd	159	159			159
Subsides aux associations d'éducation permanente	11	4	1	33.02	cnd	395	395			395
Subventions aux ateliers créatifs	11	4	1	33.03	cnd	0	0			0
Totaux pour l'activité 1					cnd	559	559	0	0	559
Totaux pour le programme 4					cnd	559	559	0	0	559

BUDGET 2005 Règlement (en milliers d'euros)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	ajusté 2004	initial 2005	ajustement 1	Ar.red	1er ajusté 2005
Prog. 6 : ACTIVITES PARA-SCOLAIRES A CARACTERE PEDAGOGIQUE										
Prestations de tiers	11	6	1	12.01	cnd	2	2			2
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	6	1	12.02	cnd	45	45			45
Subventions aux associations	11	6	1	33.01	cnd	297	322			322
					caa	3				0
Frais de missions à l'étranger	11	6	2	12.01	cnd	0	0			0
Totaux pour le programme 6					cnd	344	369	0	0	369
					caa	3	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 11					cnd	9.217	9.531	0	0	9.531
					co	525	884	-75	0	809
					ce	928	433	376	0	809
					caa	3	0	0	0	0
Totaux pour le budget					cnd	12.719	12.906	0	0	12.906
					co	525	884	-75	0	809
					ce	928	433	376	0	809
					caa	3	0	0	0	0

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

*Judi 30 juin 2005***Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduares**

1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [5-III A (2004-2005) n°1 et 2]
2. Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 [5-III B (2004-2005) n°1 et 2]
3. Projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe et à l'Acte final faits à Rome, le 29 octobre 2004 [32 (2004-2005) n° 1 et 2]

Présents : MM. Francis Delpérée, Christos Doukeridis, André du Bus de Warnaffe, Mme Julie Fiszman, Nathalie Gilson, M. Didier Gosuin, Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort.

*Mardi 5 juillet 2005***Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire**

1. Questions orales
 - de M. Denis Grimberghs à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Budget, et à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'acquisition d'un immeuble rue Royale par Bruxelles Formation
 - de Mme Caroline Persoons à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge du Transport scolaire, concernant les difficultés rencontrées par les enfants handicapés dans les transports scolaires
 - de Mme Céline Fremault à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Culture, concernant les subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public
2. Proposition de résolution relative à l'éducation à la citoyenneté dans les clubs de football de la Région de Bruxelles-Capitale, déposée par Mmes Viviane Teitelbaum, Françoise Schepmans et Françoise Bertieaux [28 (2004-2005) n° 1]

Présents : MM. Mohamed Azzouzi, Serge de Patoul, Ahmed El Ktibi, Mmes Isabelle Emmery, Véronique Jamouille (supplée M. Alain Leduc), M. Bertin Mampaka Mankamba, Mmes Caroline Persoons (supplée Mme Marion Lemesre), Olivia P'tito (présidente), M. Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans (supplée Mme Viviane Teitelbaum).

*Mercredi 6 juillet 2005***Commission de la Santé**

Evaluation des mesures législatives prises dans le cadre de la politique de la santé en matière de santé mentale et de toxicomanies

Présents : Mme Magda De Galan (présidente), MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, André du Bus de Warnaffe, Paul Galand, Rachid Madrane, Joseph Parmentier, Mmes Jacqueline Rousseaux, Fatiha Saïdi

ETAT DE L'ARRIÈRE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS (*art. 22.5*)**Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles**

Proposition de résolution visant à instaurer des clauses types relatives au respect des droits fondamentaux dans les accords internationaux conclus entre le Collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement d'un Etat ou d'une autre entité habilitée à conclure des traités, déposée par M. Alain Daems et Mme Julie de Groote [12 (2004-2005) n° 1]

Proposition de décret portant suppression de l'obligation de produire des copies certifiées conformes de documents, déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Didier Gosuin, Philippe Pivin et Alain Zenner [16 (2004-2005) n° 1]

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre le gouvernement de la République de Pologne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, signé à Bruxelles le 29 novembre 2004 [33 (2004-2005) n° 1]

Visite du bâtiment de l'administration de la Commission communautaire française (rue des Palais)

Examen du rapport annuel du CGRI

Commission de la Santé

Proposition de résolution visant à garantir la prise en charge et le suivi des patients atteints par la tuberculose, déposée par MM. Serge de Patoul, Mahfoudh Romdhani et Paul Galand [8 (2004-2005) n° 1]

Proposition de décret modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, déposée par Mme Caroline Persoons et M. Willem Draps [21 (2004-2005) n° 1]

Proposition de résolution relative à la lutte contre l'Hépatite C, déposée par Mmes Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, MM. Didier Gosuin et Serge de Patoul [30 (2004-2005) n° 1]

Proposition de résolution visant à coordonner et rendre accessibles les études relatives à la santé des Bruxellois, déposée par MM. André du Bus de Warnaffe, Paul Galand, Mmes Magda De Galan et Souad Razzouk [31 (2004-2005) n° 1]

Auditions relatives à l'évaluation des décrets relatifs à l'agrément et aux subventions des services de santé mentale et des services actifs en matière de toxicomanies

Commission des Affaires sociales

Proposition de décret modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, déposée par Mme Caroline Persoons et M. Willem Draps [21 (2004-2005) n° 1]

Proposition de décret créant un recours au refus d'admission ou à l'exclusion d'une personne handicapée dans un centre de jour ou d'hébergement, déposée par M. Serge de Patoul et Mme Françoise Schepmans [26 (2004-2005) n° 1]

Commission du Règlement

Proposition de modification du Règlement, déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Vincent De Wolf et Didier Gosuin [17 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Vincent De Wolf et Didier Gosuin [18 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, concernant la reconnaissance des groupes politiques suite à une condamnation pour racisme, xénophobie ou négationnisme, déposée par Mme Dominique Braeckman [19 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, déposée par Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Dominique Braeckman [23 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, en vue de créer une commission de concertation avec les francophones des communes de la périphérie bruxelloise, déposée par Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans [24 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement, relative au contrôle du Parlement sur les dépenses des cabinets ministériels introduisant un article *79bis* au nouveau Chapitre V du Titre IV, déposée par Mmes Françoise Bertieaux, Caroline Persoons et M. Jacques Simonet [29 (2004-2005) n° 1]

Proposition de modification du Règlement y insérant un article *10bis* relatif à la destitution du Président, déposée par Mmes Caroline Persoons, Françoise Schepmans et M. Bernard Clerfayt [34 (2004-2005) n° 1]

QUESTIONS ÉCRITES AUXQUELLES LE GOUVERNEMENT N'A PAS DONNÉ DE RÉPONSE
(Art. 87.5 du Règlement)

Au président du Gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe :

- Mesures prises pour venir en aide au musée Jijé (n° 39 de M. Jacques Simonet)
- Recherche 2005 (n° 48 de Mme Fatiha Saïdi)

COUR D'ARBITRAGE

Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Parlement :

- l'arrêt du 9 juin 2005 par lequel la Cour décrète le désistement des recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 7 mai 2004 "portant modification du décret du 4 avril 2003 portant dispositions visant à créer une 'Universiteit Antwerpen' et à modifier le décret du 22 décembre 1995 portant modification de divers décrets relatifs à l' 'Universiteit Antwerpen', en ce qui concerne l' 'Universitair Ziekenhuis Antwerpen' ", introduits par la Centrale générale des services publics et par E. Lauriks (105/2005);
- l'arrêt du 15 juin 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 285bis, alinéa 3, du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (106/2005);
- l'arrêt du 22 juin 2005 par lequel la Cour annule l'article 1^{er} du décret de la Région wallonne du 22 octobre 2003 modifiant les articles 48 et 54 du Code des droits de succession en ce qu'il porte au-delà de 80 p.c. le taux des droits de succession (107/2005);
- l'arrêt du 22 juin 2005 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. l'article 44, alinéa 2, de la loi du 17 juillet 1997 relative au concordat judiciaire, dans l'interprétation selon laquelle les dettes contractées durant la procédure en concordat, avec la collaboration, l'autorisation ou l'assistance du commissaire au sursis, ne sont des dettes de la masse que lorsque le débiteur est déclaré en faillite au cours de cette procédure mais non lorsque le débiteur est déclaré en faillite après qu'il a été mis fin à cette procédure, alors qu'il existe un lien étroit entre la déclaration de faillite et la fin de cette procédure, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
 2. l'article 44, alinéa 2, de la loi du 17 juillet 1997 relative au concordat judiciaire, dans l'interprétation selon laquelle les dettes contractées durant la procédure en concordat, avec la collaboration, l'autorisation ou l'assistance du commissaire au sursis, sont des dettes de la masse, même lorsque le débiteur est déclaré en faillite après qu'il a été mis fin à cette procédure et qu'il existe un lien étroit entre la déclaration de faillite et l'échec de cette procédure, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (108/2005);
- l'arrêt du 22 juin 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 65 du Code pénal et l'article 21 du titre préliminaire du Code de procédure pénale, interprétés en ce sens qu'en cas de délit continué, la prescription court à partir du dernier fait qui a été commis avec la même intention délictueuse et pour autant que le délai de prescription ne soit écoulé entre aucun des faits, ne violent pas les articles 12, alinéa 2, et 14 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 7 de la Convention européenne des droits de l'homme (109/2005);
- l'arrêt du 22 juin 2005 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 9, alinéa 1^{er}, 1^o, du décret de la Région wallonne du 1^{er} avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail, introduit par l'a.s.b.l. Association libre des entreprises d'apprentissage professionnel et autres (110/2005);
- l'arrêt du 22 juin 2005 par lequel la Cour annule l'article 1^{er} du décret de la Communauté française du 19 mai 2004 relatif aux membres du personnel exerçant une fonction de promotion ou de sélection à titre temporaire sans interruption depuis le 1^{er} janvier 2004 dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (111/2005);
- l'arrêt du 30 juin 2005 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 43 du décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, introduit par I. Badiu (112/2005);
- l'arrêt du 30 juin 2005 par lequel la Cour dit pour droit que le décret de la Région wallonne du 19 novembre 1998 instaurant une taxe sur les automates en Région wallonne viole, en ce qui concerne la taxe due par La Poste pour les années 1998 et 1999, les règles qui sont établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des communautés et des régions (113/2005);
- l'arrêt du 30 juin 2005 par lequel la Cour annule les articles 5, 2^o, 14, 16, § 2, et 21 à 28 et, dans la mesure où ils se rapportent à l'autorisation visée à l'article 14, les articles 5, 3^o, 15 et 20 du décret flamand du 26 mars 2004 "portant des mesures de redressement au profit des courses de chevaux flamandes, autorisant le Gouvernement flamand à contribuer à la création d'une association sans but lucratif "Vlaamse Federatie voor Paardenwedrennen" (Fédération flamande des Courses de Chevaux) et modifiant et abrogeant certaines dispositions du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (114/2005);
- l'arrêt du 30 juin 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 19, alinéa 3, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en tant que cette disposition ne permet pas que des membres du personnel statutaire d'une autorité de droit public soient représentés ou assistés devant le Conseil d'Etat par un délégué d'une organisation syndicale représentative (115/2005);
- l'arrêt du 30 juin 2005 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. en ce que la notion d' "établissement ayant son siège dans l'Union européenne" exclut du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 145¹, 3^o, du Code des impôts sur les revenus 1992 les sommes affectées à l'amortissement ou à la reconstitution d'emprunts hypothécaires contractés dans le respect des conditions légales auprès d'une personne physique agissant à titre privé, l'article 145⁵, du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution,
 - en ce qu'ils excluent du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 145¹, 3^o, du Code des impôts sur les revenus 1992 les sommes affectées à l'amortissement ou à la

- reconstitution d'emprunts hypothécaires contractés avant le 1^{er} janvier 1998, dans le respect des conditions légales, auprès d'une personne physique agissant à titre privé, les articles 2 et 3 de la loi du 17 novembre 1998 viole les articles 10 et 11 de la Constitution (118/2005);
- la question préjudicielle relative à l'article 2 de la loi du 2 avril 2004 portant confirmation des arrêtés royaux suivants :
 1. l'arrêté royal du 15 mai 2003 relatifs aux conseils d'entreprise et aux comités pour la prévention et la protection du travail,
 2. l'arrêté royal du 15 mai 2003 fixant la date des élections pour la désignation des délégués du personnel des conseils d'entreprise et des comités pour la prévention et la protection du travail,
 3. l'arrêté royal du 15 mai 2003 déterminant les modalités de calcul de la moyenne des travailleurs intérimaires occupés par un utilisateur,
 posée par la Cour du travail d'Anvers;
 - la question préjudicielle relative aux articles 147, 148, 149 et 152 du Code des droits de succession, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles;
 - les questions préjudicielles relatives aux articles 1149, 1382 et 1383 du Code civil, posées par le Tribunal correctionnel de Louvain, par la Cour d'appel de Liège et le Tribunal de première instance de Louvain;
 - les questions préjudicielles relatives à l'article 40 du Code judiciaire, posées par la Cour d'appel d'Anvers;
 - la question préjudicielle concernant l'article 42, § 3, des lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées par arrêté royal du 19 décembre 1939, posée par le Tribunal du travail de Liège;
 - la question préjudicielle relative à l'article 57, § 2, alinéa 1^{er}, 1^o, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, posée par le Tribunal du travail de Bruxelles;
 - les questions préjudicielles relatives à l'article 23, § 4, de la loi du 22 juillet 1993 portant des dispositions fiscales, posées par la Cour d'appel de Gand;
 - le recours en annulation de la loi du 22 juin 2004 modifiant l'article 140 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, introduit par le Groupement des unions professionnelles belges de médecins spécialistes;
 - le recours en annulation de l'article 21 de la loi du 27 décembre 2004 portant des dispositions diverses (modification de l'article 140 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités), introduit par le Groupement des unions professionnelles belges de médecins spécialistes;
 - le recours en annulation du décret de la Région flamande du 17 décembre 2004 portant confirmation des autorisations urbanistiques accordées par le Gouvernement flamand le 12 novembre 2004 en application du décret du 14 décembre 2001 pour quelques permis de bâtir auxquels s'appliquent des raisons obligatoires de grand intérêt public, introduit par la commune de Beveren et autres.
 - le recours en annulation de l'article 299 de la loi-programme du 27 décembre 2004 ("Disposition interprétative de l'article 12bis, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3^o, du Code de la nationalité belge"), introduit par N. Matondo

